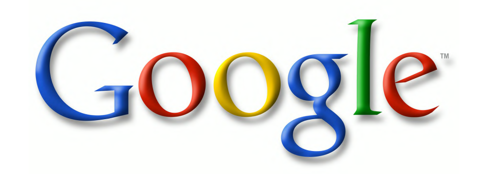
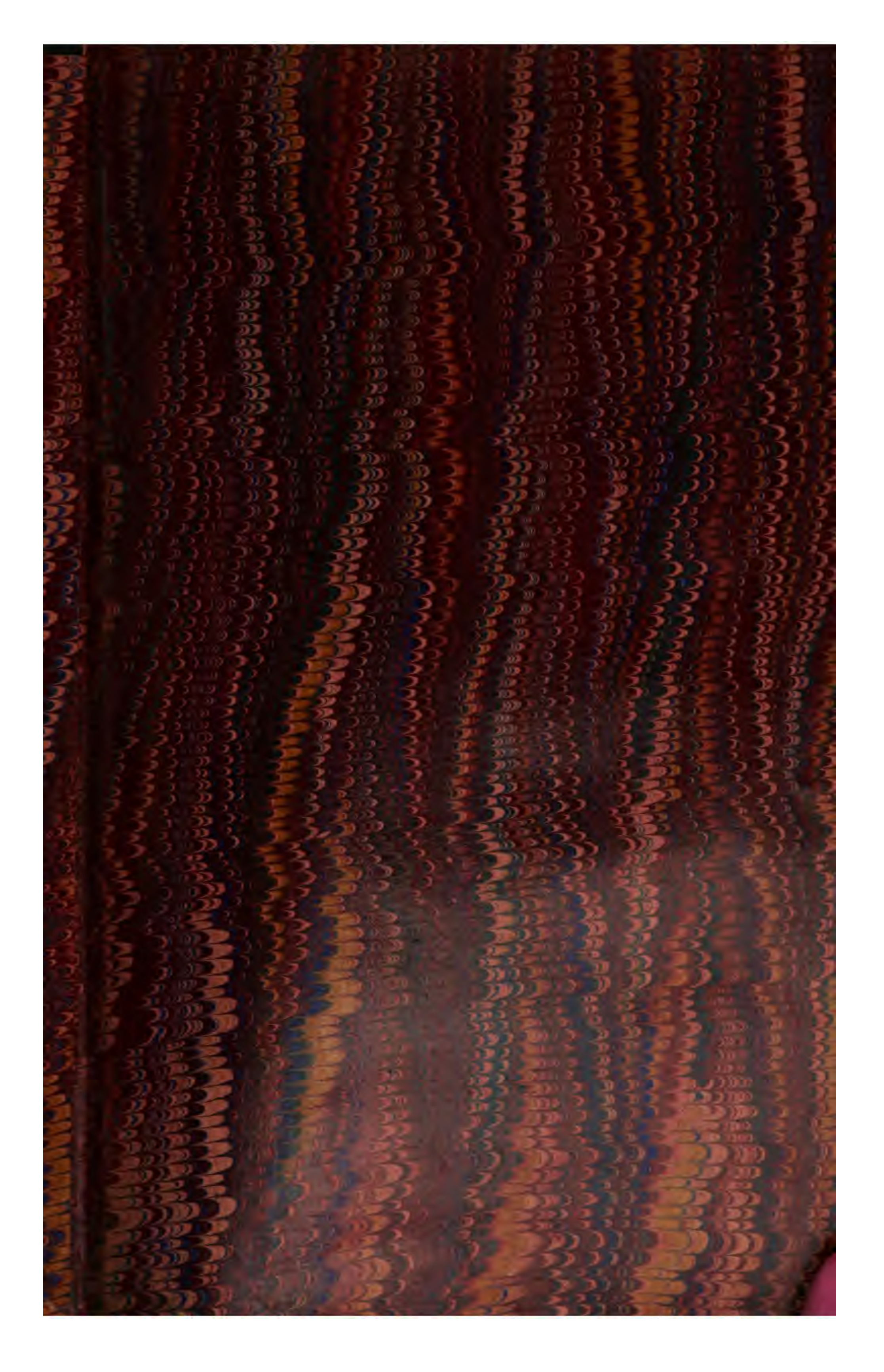





157.l 34
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1888



La Diablerie

DE CHAUMONT,

OU

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE GRAND PARDON GÉNÉRAL DE CETTE VILLE,
ET SUR LES BIZARRES CÉRÉMONIES ET
REPRÉSENTATIONS A PERSON-
NAGES AUXQUELLES CETTE
SOLENNITÉ A DONNÉ
LIEU DEPUIS LE
15e SIÈCLE ;

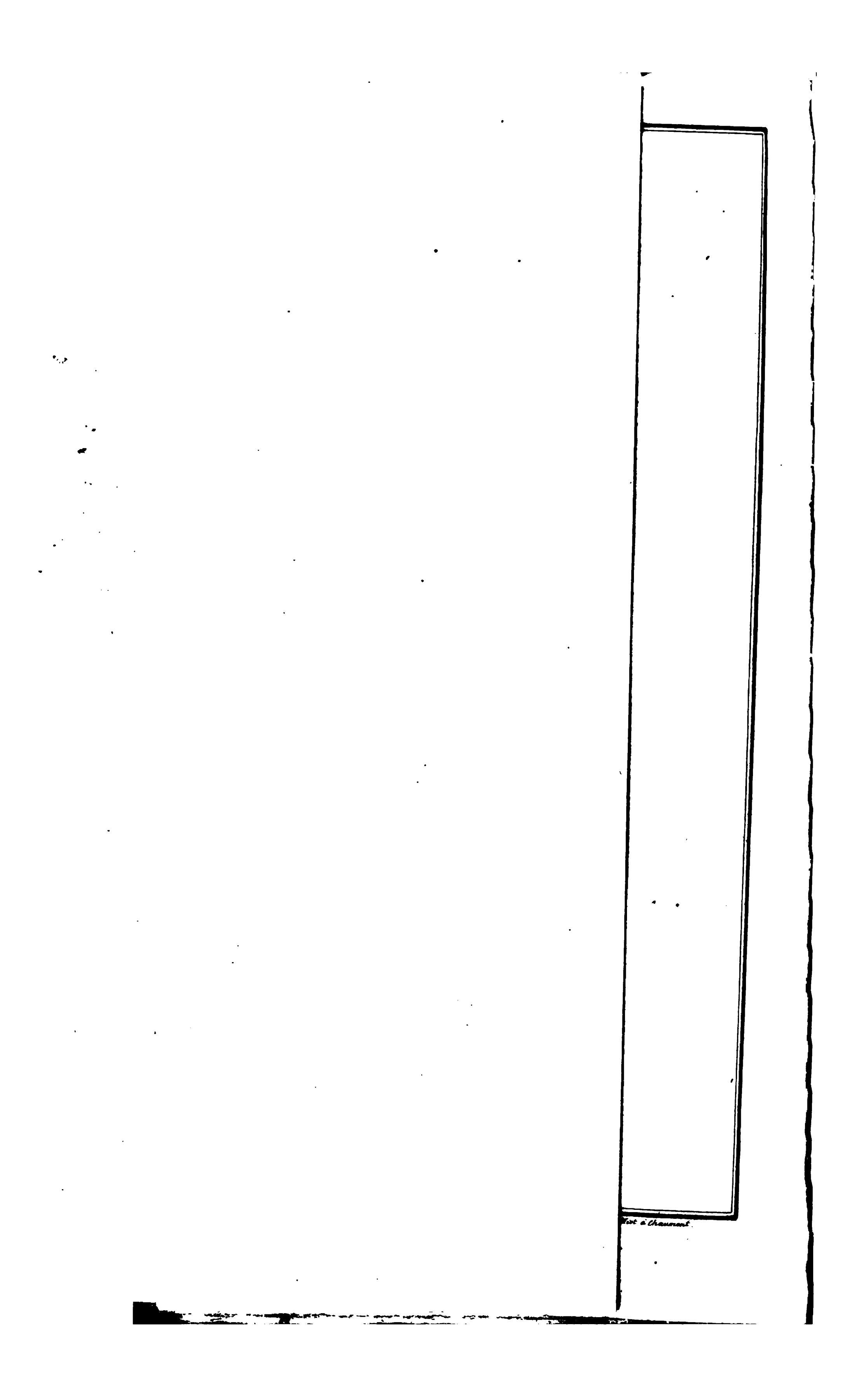
Contenant les Mystères de la nativité, de la vie et de la mort de M. saint Jean-Baptiste :

PAR ÉMILE JOLIBOIS.



A CHAUMONT,
CHEZ MIOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE ;
A PARIS,
CHEZ TECHENER, LIBRAIRE, PLACE DU LOUVRE, 12.

1838.


ist à Chaumont.

LA DIABLERIE

DE CHAUMONT.

CHAUMONT, IMP. DE MIOT.

La Diablerie

DE CHAUMONT,

OU

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE GRAND PARDON GÉNÉRAL DE CETTE VILLE,
ET SUR LES BIZARRES CÉRÉMONIES ET
REPRÉSENTATIONS A PERSON-
NAGES AUXQUELLES CETTE
SOLENNITÉ A DONNÉ
LIEU DEPUIS LE
15e SIÈCLE;

Contenant les Mystères de la nativité, de la vie et de la mort de M. saint Jean-Baptiste:

PAR ÉMILE JOLIBOIS.



A CHAUMONT,
CHEZ MIOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

A PARIS,
CHEZ TECHENER, LIBRAIRE, PLACE DU LOUVRE, 12.

1838.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 NOV. 1933
OF OXFORD

Les chroniques du quinzième et du seizième siècle sont remplies de récits curieux sur les pratiques superstitieuses, observées à cette époque dans un grand nombre d'églises; mais nulle part il n'y est parlé de la Diablerie de Chaumont.

Cependant elle a toujours été l'objet de la curiosité la plus vive; de nos jours encore on se plaît à interroger les vieillards sur les usages diaboliques, et on s'émerveille pour de simples renseignements qu'ils disent tenir de leurs pères, comme ceux-ci les tenaient de leurs aïeux.

Notre travail a pour but de remédier à cet oubli des anciens chroniqueurs. Nous ne voulions d'abord que satisfaire notre propre curiosité; mais nos recherches ont été si heureuses que nous avons pensé faire une chose agréable aux Chaumontais, en les publiant : c'est la seule récompense que nous ambitionnions.

La première partie traite de l'origine du Pardon et de l'histoire des cérémonies et des fêtes auxquelles il a donné lieu; la seconde est la relation de ces fêtes, à l'exception des mystères auxquels est réservée la troisième partie.

HISTORIQUE.



I.

La ville de Chaumont n'a jamais eu qu'une paroisse. Son église, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut pendant long-temps desservie par un curé et ses vicaires, puis par douze chapelains, dont l'établissement date du commencement du quatorzième siècle; enfin, en 1474, elle fut érigée en collégiale *.

La métropole d'un des bailliages les plus anciens et les plus étendus du royaume, méritait bien cette distinction; et, d'ailleurs, son église était depuis long-temps déjà « fameuse et remarquable entre

* Bulle du 15 des calendes de janvier 1475 (18 décembre 1474), approuvée par le roi, à Vaux, en Dauphiné, le 23 avril 1476.

» les autres, riche sans profusion en livres, joyaux et « autres ornements*. »

La proposition de cette érection fut faite par l'évêque diocésain; mais les bourgeois, fort soucieux de l'illustration de leur ville, s'en emparèrent aussitôt et ne négligèrent rien pour en assurer l'adoption à la cour de Rome; ils avaient là une puissante protection dans Jean de Montmirel, leur compatriote, homme exact et fort versé dans les affaires **, qui, après avoir rempli dans son pays les premières charges du sacerdoce, avait dû à son mérite d'être élevé à l'évêché de Vaison et ensuite appelé près du Saint Siége en qualité de référendaire secret. Non-seulement on obtint sans peine l'établissement d'une collégiale à Chaumont, comme on le désirait; mais l'estime que l'on professait à Rome pour Montmirel procura encore à la ville l'affection de Sa Sainteté, et attira sur son église des grâces toutes spéciales.

Quelques jours seulement après l'expédition de la bulle d'érection, le prieuré de Buxereuilles, les cures de Bologne, Darmannes, Condes et toutes les chapelles fondées, tant en l'église Saint-Jean que dans celle de Saint-Michel, sa succursale, furent réunies à la nouvelle collégiale ***. Le chapitre, ses membres, officiers et domestiques, ainsi que tous ses biens, furent aussi exemptés de la juridiction de l'ordinaire et soumis immédiatement au Saint Siége ****; enfin, pour comble

* Bulle d'érection.
** Histoire des papes et le continuateur de Fleury.
*** Bulle du 16 des calendes de février (17 janvier) 1475.
**** Bulle du 12 des calendes de février (21 janvier) 1475.

de faveurs, on scella à Saint-Pierre de Rome, le 6 des ides de février 1475 *, la bulle d'indulgences dont voici la traduction : « Sixte, évêque, serviteur des serviteurs » de Dieu, à tous les fidèles qui verront ces présentes » lettres, salut et bénédiction apostolique. La grandeur » ineffable de la divine providence, dont la majesté est » illimitée et qui est la base de toute justice, règle et » dispose les trésors du ciel, aussi bien que ceux de la » terre, en décorant des plus grands honneurs ses » ministres et ses serviteurs. C'est aussi en attirant à » soi les fidèles par certains dons qui leur préparent la » voie de la patrie céleste, qu'elle a coutume de les » appeler à l'honneur du culte dû à Dieu et à ses saints; » culte qui procure à ceux qui souffrent la guérison de » leurs maux ; à ceux qui languissent, un soulagement » à leurs douleurs, et aux coupables, le pardon de leurs » fautes. Cette divine providence est encore une source » intarissable de miséricorde pour tous ceux qui » implorent sa protection. Déjà de notre propre mou» vement nous avons érigé de paroissiale en collégiale » l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, au diocèse » de Langres ; et, en la décorant des titres et honneurs » de cette élévation, nous l'avons encore favorisée de » plusieurs privilèges, concessions et indults, ainsi » qu'il est écrit plus au long dans les diverses lettres » que nous avons données à ce sujet. Désirant donc » honorer encore davantage et faire briller par des dons » spéciaux de la grâce céleste cette même église, dans » laquelle notre vénérable frère Jean de Montmirel,

* Le 8 février.

» évêque de Vaison et notre référendaire, a été revivifié
» par l'eau du saint baptême, et où sont inhumés les
» corps de ses parents; assuré de la miséricorde du Dieu
» tout-puissant et fort de l'autorité des bienheureux
» apôtres Pierre et Paul, nous accordons et distribuons
» par ces présentes, de notre certaine science et autorité
» apostolique, à tous et à chacun des fidèles des deux
» sexes, confessés et vraiment repentants, qui, depuis
» les premières vêpres jusqu'aux secondes inclusive-
» ment, visiteront dévotement ladite église au jour
» prochain de la fête de la nativité du bienheureux Jean-
» Baptiste, et dès maintenant à toujours, quand il
» arrivera que cette même fête doive être célébrée un
» jour de dimanche, ou qu'elle se trouvera concourir
» avec cedit jour *, indulgence très plénière et entière
» rémission de leurs crimes, excès, péchés et délits.
» Et, afin que les fidèles qui afflueront pour visiter
» ladite église au temps indiqué, obtiennent avec
» l'aide de Dieu la paix de la conscience, le salut des
» âmes et, par suite, ces mêmes indulgences, et qu'a-
» près avoir purgé leur cœur ils soient plus empressés
» de les acquérir, nous accordons à nos très chers fils
» les doyen et chapitre de ladite église le pouvoir de
» déléguer des prêtres séculiers ou réguliers, de quel-
» qu'ordre qu'ils soient, qu'ils choisiront dans ladite
» église ou dans les lieux environnants, quelqu'éloignés
» qu'ils soient, pour entendre les confessions desdits
» fidèles qui se présenteront avec la confiance du
» repentir, trois jours avant les indulgences, ce jour

* La lettre dominicale G. indique les années de pardon.

» même et trois jours après, et leur accorder, seulement
» pendant cedit temps et dans la forme accoutumée,
» pleine absolution et rémission de toutes les peines
» d'excommunication, suspenses, interdits et autres
» sentences, censures et peines ecclésiastiques pro-
» noncées contre eux, et aussi de tous les crimes et
» délits qu'ils auraient commis, des péchés dont ils se
» seraient souillés jusqu'alors, même de tous les cas
» généralement ou spécialement réservés au Saint
» Siége, en enjoignant de salutaires pénitences. De
» même, ils pourront changer en œuvres pies toutes
» sortes de vœux, excepté toutefois ceux d'outre-mer,
» des pélerinages de Rome, de Saint-Jacques-de-Com-
» postelle et ceux de professer la religion. Ces présentes
» devant servir pour les temps présents et à venir à
» perpétuité, nonobstant les révocations spéciales ou
» générales de semblables indulgences ou de quel-
» qu'autres que ce soit, par nous, nos prédécesseurs
» ou successeurs, pour quelque cause ou motif que ce
» soit, même pour une expédition contre les ennemis
» du nom du Christ, et en quelque forme que ce soit;
» nous ordonnons par ces présentes que ces sortes de
» révocations ne s'étendront pas à la présente concession,
» quand même elle y serait ou devrait être comprise
» par une mention spéciale, expresse et nette. »

Ce sont ces indulgences, connues depuis sous le nom de *Grand Pardon Général de peine et de coulpe*, qui ont donné lieu à notre Diablerie.

On ne sera pas peu surpris d'apprendre que les premières tracasseries, auxquelles le nouveau chapitre fut en but, lui vinrent de la part de ce même évêque auquel

il était redevable en partie de son établissement ; mais c'était un homme avide de richesse autant que de puissance, et plus soucieux de son intérêt personnel que de la bonne administration du trésor spirituel. S'il avait sollicité l'érection, c'était pour rehausser et étendre sa juridiction ; la voyant au contraire diminuée par la bulle qui exempte le chapitre de l'ordinaire, il refusa son accession.

Les Chaumontais aussi appelèrent de la bulle d'érection, parce qu'elle les privait du droit dont ils avaient toujours joui, de nommer directement les ministres du culte. Il fallait un motif aussi puissant que la violation des franchises de leur cité pour les contraindre à cette extrémité : toute autre considération eût cédé à l'intérêt qu'ils portaient à l'illustration de leur église ; mais ils avaient trop le sentiment de leurs vieilles libertés pour en faire ainsi le sacrifice.

Ces contestations portées au parlement suspendirent l'effet de toutes les bulles. De la part de l'évêque, elles firent beaucoup de bruit ; mais les réclamations des pauvres habitants furent à peine écoutées : ils n'avaient, eux, que leur bon droit pour soutien ; l'évêque, au contraire, c'était Gui Bernard, conseiller et favori de Louis XI, outre le crédit immense qu'il avait à la cour, était encore assuré de la protection du parlement, dont il avait été membre.

Il profita de ces avantages pour faire tout le mal imaginable au chapitre : nous n'en finirions pas si nous voulions rappeler toutes les basses vengeances auxquelles il se livra ; qu'il nous suffise de dire qu'après avoir foudroyé de ses excommunications quelques-uns

des nouveaux chanoines, fait emprisonner à Paris plusieurs Chaumontais, entr'autres Nicole de Laharmand, neveu de l'évêque de Vaison, qu'il ne mit en liberté qu'après lui avoir fait promettre qu'il s'emploierait à Rome pour faire lever l'excommunication lancée contre l'évêque de Langres, Gui arrêta dans sa ville épiscopale un député de Chaumont qui revenait de Rome, l'emprisonna et lui enleva toutes les lettres dont il était porteur. De ce nombre était celle * par laquelle le pape, attendu les difficultés suscitées à l'exécution de ses volontés, appliquait à la Saint-François, pour l'année courante seulement, les indulgences de la Saint-Jean.

En 1479, le chapitre de Chaumont perdit son protecteur, Jean de Montmirel ** : alors se renouvelèrent, de la part de l'évêque, des difficultés qu'une transaction semblait avoir levées, un an auparavant ***.

Cet accommodement, qui accordait l'entière exécution de toutes les bulles, moyennant une somme de dix livres tournois que le chapitre devait payer à l'évêque, avait été demandé par le roi, sur les sollicitations qu'il rece-

* Bulle du 17 des calendes de septembre (16 août) 1476.

** Il mourut à Rome le 3 juin 1479, âgé de 70 ans, et fut inhumé dans une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fondée à Sainte-Marie-del-Populo. On y voit son tombeau avec cette épitaphe:

« *Johan. de monte mirabili hic sepultum, intelligentia*
» *apostolicum abbreviatorem, fides referendarium secretum,*
» *probitas Sixto quarto pontifici maximo familiarem,*
» *Religio episcopum vasionensem fecit; quibus perfunctis*
» *septuagenarius obiit tertio junii anno millesimo quadrin-*
» *gintesimo septuagesimo nono. Hæc, si consideres, admo-*
» *nent.* »

*** 3 juillet 1478.

vait de toutes parts en faveur de l'église de Chaumont: Gui avait du céder à cette suprême volonté; mais ce n'était pas sans arrière-pensée, comme l'évènement le prouva.

Pour se mettre à l'abri de ces nouvelles contrariétés et éviter des poursuites dont l'église ne pouvait tirer que de la honte, le chapitre consentit à se remettre sous la juridiction de l'ordinaire *. Cette sage détermination mit un terme à l'obstination de l'évêque, qui rendit à l'église de Chaumont ses bonnes grâces; toutes les bulles furent agréées et les chanoines n'eurent plus qu'à se réjouir d'avoir ainsi assuré la stabilité de leur chapitre. L'opposition des habitants n'y apporta aucun obstacle: on s'en était, comme nous l'avons dit, fort peu occupé au parlement; cependant ils ne s'en désistèrent qu'après avoir formellement stipulé dans un acte solennel que les chanoines seraient nommés par les manants et habitants de la ville **.

Telle est l'histoire de l'érection de la paroisse de Chaumont en collégiale et de la concession du Pardon Général. Nous ne nous arrêterons pas maintenant à discuter sur le plus ou le moins de mérite de ces sortes d'indulgences: c'est chose jugée depuis long-temps, et il serait inutile d'y revenir.

* 3 mai 1480.

** Concordat fait le 14 mars 1492 entre les habitants et le chapitre.



II.

Le peuple accourut de toutes parts au Pardon Général de Chaumont; toutes les provinces de France, quelques-unes même des pays voisins, y envoyèrent leurs pèlerins.

On concevra donc facilement qu'en présence d'une affluence de fidèles aussi grande et si diversement composée, les Chaumontais aient formé le désir de recommander encore cette solennité par l'éclat des fêtes; c'était faire appel à la curiosité en même temps qu'à la dévotion, et leur ville ne pouvait qu'y gagner pour son commerce et aussi pour son illustration.

D'abord ces fêtes furent de la plus grande simplicité; mais, en y ajoutant à chaque nouveau Pardon, on les rendit ridicules, et, ce qui fit surtout leur renommée, elles finirent par n'être plus qu'un monstrueux assemblage de pratiques superstitieuses, auquel un respect fanatique pour les vieilles traditions donnait seul de la consistance.

C'était alors le premier âge de l'art dramatique, et le peuple, qui se passionne toujours facilement pour la nouveauté, s'émerveillait aux grossières représentations que des joueurs de profession lui donnaient dans un coin de rue, sous l'auvent d'un marchand complaisant. On sait que le plus souvent ces représentations étaient la mise en scène des histoires de l'écriture sainte, d'où on leur donnait le nom de mystères.

Cet esprit, qui dominait dans toutes les réjouissances publiques, ne manqua pas de présider aux nouvelles fêtes du Pardon. On commença par faire suivre la procession générale d'une troupe de personnages, costumés pour représenter divers sujets religieux analogues à la cérémonie, comme la vie de saint Jean, l'érection de l'église et la concession du Pardon; bientôt on dressa un *eschaffault*, puis deux; on joua des mystères. Enfin des joueurs, tant laïques que prêtres *, qui revenaient

* C'étaient messires Mathieu Michault, Jehan Fagotin, Laurent Beraud, prebtres; Symon Guillet, Loys Drouot, Jehan Potier, Baltasard Lasne et autres. En 1541, ayant joué à Chaumont divers mystères sans grands profits, ils demandèrent à messieurs de la ville une indemnité de dix livres tournois.

Nous avons retrouvé la lettre en vers qui contient cette demande; on nous saura sans doute gré de la rapporter ici:

Mesdits seigneurs, si vous plaist ordonner
Ausdits joueurs et que leur soit donné
La dicte somme de dix livres cy mise,
Vous en serez ung jour bien guerdonné;
Et si je fault vous plaira pardonner
A ma plume qui a faict l'entremise.

Regardez donc que très paouvres suppotz
Sont tous destruitz de payer les impotz
Et la deppence qui font aux taverniers;
En telle sorte qu'ils ne laissent deniers
En leurs moiges qui est leur propre borce;

chaque année, à certains jours, donner publiquement des représentations dans la ville, et entr'autres celle de la vie entière de saint Jean-Baptiste, inspirèrent aux habitants l'idée de jouer eux-mêmes ce mystère aux solennités du Pardon.

Pour en obtenir l'autorisation, ils s'adressèrent au bailli. Leur supplique est curieuse et peint bien le caractère de nos aïeux au 16e siècle et la simplicité de leurs mœurs. Nous ne pouvons résister au désir de la rapporter dans son entier :

« Supplyent humblement les soubzsignez bourgeois,
» manans et habitans de ceste ville de Chaulmont, que
» comme vrays chrétiens meüz de dévotion à l'honneur
» de Dieu et de monsieur saint Jehan-Baptiste, patron
» de l'église de ceste dicte ville, ils ayent proposé, soubz
» vos bons plaisirs, support et faveurs, jouer par mis-
» tères et personnaiges figurans la vie du dict saint

Drou qu'il y est il fault qu'on le desborce,
Et en sorte qu'ils ont tout deppendu,
L'autruy, le leur, et si n'ont rien rendu.
Considérez aultres moyens assez
Qu'ils n'ont crédit à nully ni accès,
Si de vos grâces ne voullez impartye,
Que tout soudain y leur soit deppartye,
Ce que vouldrez ordonner en ce lieu,
Et qu'il soit prins soudain en l'Hôtel-Dieu ;
Car en portant le décret que j'entens,
Les maistres en seront ce me semble contens.
En ce faisant, je prieray le hault Dieu
Que en paradis vous veuille donner lieu.
Honneur, santé et aussi bonne vie,
Vous doint Jhs et sa mère Marie.
AMEN.

Il ne leur fut accordé que cent sols tournois d'indemnité, qui leur furent donnés par le gouverneur de l'hôpital, comme ils le demandaient.

» Jehan en ceste dicte ville, en lieu le plus commode
» d'icelle, et en ce faisant s'employer du tout, par leur
» dicte dévotion, à inciter le peuple à congnoistre par
» lesdicts mistères quelle a esté la nativité, parenté,
» vie, miracles et fin du dict saint Jehan; pour conforter
» ceulx qui curieusement et dévotement par pareille
» dévotion désirent, au lieu d'escriptures, sçavoir et
» congnoistre la vie du dict saint Jehan, leur patron :
» toutteffois n'ont voullu ce faire ne entreprendre sans
» sur ce avoir de vous, comme chose très raisonnable,
» voz permission, congé, licence et consentement, qu'ils
» vous demandent et requierrent bien humblement,
» n'entendans pour ce faire aulcune levée, exaction ne
» prinse de deniers sur le peuple, sinon ce qu'il vous
» plaira leur ordonner, et que de leurs pures libéral-
» litez et dévotion, ils vouldront donner pour ayder aux
» frais de la construction des chaffaulx et secrets qu'il
» conviendra faire; vous suppliant, mesdicts seigneurs,
» leur interposer au pied de cestes vos décretz ad ce
» requis; spécialement, que par voz supportz, aydes et
» faveurs, il ne soit faict empeschement ausdicts sup-
» plians à la dicte construction de chaffaulx ne démoli-
» tion d'iceulx par aulcuns de la dicte ville, mectant
» les dicts supplians et leurs aydes en la protection et
» sauvegarde du roy et de vous, messeigneurs; le fai-
» sant à l'ayde de Dieu, iceulx supplians feront leur
» debvoir et prieront Dieu pour vous, voz nobles pros-
» péritez et santez*. »

* Cette pièce est sans date; mais d'après les signatures qui y sont apposées, au nombre de trente-cinq, on voit qu'elle appartient à la première moitié du 16e siècle.

On fit droit à cette grâcieuse supplique, et dès-lors la vie de saint Jean à personnages fut jouée par les habitants aux solennités du Pardon.

D'abord on dressa seulement neuf théâtres, qu'on appela, chacun du mystère auquel il était destiné, théâtres de *Zacharie*, de l'*Annonciation*, de la *Visitation*, de la *Nativité*, de *saint Jean au désert*, du *Baptême*, de l'*Emprisonnement*, de la *Décolation et de l'Enfer;* c'était sur ce dernier qu'avait lieu le dénouement du drame, dans la punition d'Hérode, et nous verrons bientôt que ce fut de la licence qu'on toléra dans les rangs de sa phalange diabolique, que les fêtes du Pardon prirent le nom de *Diablerie*.

Les neuf mystères que nous venons d'énumérer embrassaient entièrement la vie du saint précurseur, et cependant on ne s'arrêta pas là : à force de zèle et d'étude, on porta bientôt ce nombre à quatorze, en dressant successivement les théâtres des *Prophètes*, de *saint Jean prêchant*, de *Notre-Dame-des-Nues*, des *Sibylles* et des *Pères aux limbes*, et on le compléta enfin à quinze par celui dit des *Vertus*, sur lequel on jouait une moralité qui servait de prologue aux autres représentations.

Terminons maintenant cette revue sommaire des belles époques du Grand Pardon, en faisant connaître les étranges moyens qu'on employa pour donner plus d'éclat à sa publication.

Dans toutes les bonnes villes du royaume, en conformité de lettres octroyées par Louis XI au chapitre *, l'annonce du Pardon se faisait aux prônes des églises;

* Lettres données à Vaux, en Dauphiné, le 23 avril 1476.

pendant long-temps il en fut de même à Chaumont; mais, lorsqu'on eut commencé à jouer les mystères de saint Jean, la renommée de cette solennité allant toujours croissant, on chercha à innover encore dans la manière de l'annoncer. On ne trouva rien de mieux, pour instruire les bourgeois, manants et habitants, comme on disait alors, qu'en l'année courante il y avait indulgences très plénières et rémission de tous péchés à gagner à la Saint-Jean, que de permettre aux diables et diablesses du théâtre d'Enfer de parcourir la ville et les campagnes environnantes, depuis le dimanche des Rameaux, revêtus de leur hideux costume.

Les abus auxquels ces courses donnèrent lieu furent nombreux : bientôt les diables, qui jetaient l'épouvante dans les campagnes, commirent des exactions sur les malheureux habitants, et ces honteux profits devinrent si considérables, que les fonctions diaboliques, pour lesquelles on avait d'abord trouvé peu de postulants, parce qu'on y attachait une sorte de réprobation, furent bientôt recherchées avec empressement.

C'est là l'origine de ce dicton dont la ville de Chaumont a conservé la tradition dans son vieux langage populaire : « *Si plaît ai Dieu, ai l'ai sainte bonne Vierge,* » *ai l'ai Saint-Jean not homme serai diable, et j'paierons* » *nos dettes.* »

Outre cette diablerie, qui était aussi redoutée que les bandes de reîtres, il y avait encore d'autres gens qui parcouraient les campagnes : c'étaient les Sarrazins figurant sur le théâtre de saint Jean au désert; mais il paraît qu'ils ne commettaient aucune vexation : le jour de la Quasimodo ils faisaient solennellement leur entrée

dans la ville, venant des *estranges pays*, et on leur donnait une ample collation.

Arrivées à ce haut degré de singularité, les fêtes du Pardon se modifièrent peu ; elles traversèrent ainsi les fureurs de la Ligue, auxquelles cependant les Chaumontais s'étaient livrés de corps et d'âme, sans que l'enthousiasme qui y présidait se soit ralenti ; mais bientôt après commença leur décadence, et elle fut rapide.



III.

La décadence des fêtes du Pardon commença avec le 17e siècle. Ces usages, que les anciens observaient avec tant de piété, n'étaient plus alors qu'un objet de scandale, surtout depuis que les rôles dans les mystères étaient remplis par des hommes de métier et du bas peuple. La conduite de ces joueurs était très désordonnée, et leurs réunions pour les répétitions étaient devenues des *buvettes* où on se livrait à toute sorte d'excès.

D'un autre côté, les dépenses que ces fêtes occasionnaient étaient de plus en plus grandes; elles atteignaient quelquefois la somme alors énorme de deux mille livres, tandis que les recettes s'élevaient à peine à trois cents.

Les chanoines se plaignirent les premiers de ces abus. Comme, aux termes du concordat *, ils devaient fournir

* Concordat du 14 mars 1492, déjà cité.

par moitié avec la ville aux dépenses du Pardon, ils voyaient surtout avec mécontentement le déficit des recettes, et ils demandaient la suppression de toutes les cérémonies dont la nécessité n'était pas reconnue pour l'exécution de la bulle.

Cette réforme aurait frappé sur les représentations à personnages et sur la Diablerie, et c'était précisément la bizarrerie de ces représentations et de ces pieuses farces qui attirait la foule aux Pardons de Chaumont, car déjà on s'apercevait que la curiosité était plus grande chez les pélerins que la dévotion. Aussi les habitants, autant par superstition que dans l'intérêt de la ville, ne prirent-ils aucunement en considération les plaintes du chapitre: « Le temps, dirent-ils, a consacré ces cérémonies; on » ne peut les altérer sans quelque sorte d'impiété, et » on observe que de semblables altérations n'ont jamais » été bénies du Ciel, ni approuvées des hommes *. »

Ils célébrèrent donc le Pardon avec la pompe accoutumée, et, lorsqu'il s'agit du paiement des frais, ils obtinrent un jugement contre les chanoines et le firent exécuter sans délais.

Il en fut ainsi pendant plusieurs années: les habitants résistèrent aux innovations du chapitre, et toujours celui-ci fut condamné; mais le bon goût du siècle que formaient les chefs-d'œuvre de Corneille et de Molière dut enfin faire justice de ces ridicules momeries.

En 1663, malgré les difficultés faites par la cour de Langres, à l'instigation du chapitre, pour la publication

* Délibération des habitants du 18 février 1657.

de la bulle *, et les nouvelles instances de quelques honnêtes gens qui croyaient avoir de l'influence dans la ville, les habitants persistèrent encore à représenter les mystères de saint Jean et la Diablerie. Ils affichèrent même plus de pompe que d'ordinaire; mais ce n'était qu'une sorte de bravade excitée par la résistance des chanoines, car les magistrats comprenaient tellement tout le ridicule de cette Diablerie qu'en cette année même ils prirent des mesures pour prévenir beaucoup d'abus.

Cette brillante représentation fut la dernière; non pas que la population ait renoncé d'elle-même à d'anciens usages que la superstition et deux siècles de popularité lui avaient rendus si respectables, mais parce que les

* Voici quelques passages d'une lettre écrite à ce sujet par M. Cordier, grand-vicaire général du diocèse, aux maire et échevins de Chaumont: « Souffrez que je vous représente » ce que j'ai remarqué sur la dernière solennité: je ne vis » personne de condition au retour, ni pas un homme de bon » sens qui ne souhaitât quelque chose de plus sérieux et de » plus grave, moins de pompe et plus de solide dévotion. » Vous m'avouerez qu'il y a beaucoup de dissipation et peu » de recueillement, et qu'il s'est glissé des abus en cette » cérémonie qui ont pris la place de la vraie piété. » Il parle ensuite des réformes à faire: « Vous jugerez assurément » qu'il faut commencer par cette représentation de spectres » qui n'excitent que de la risée et de la bouffonnerie, en un » temps où le chrétien doit être plus sérieux que jamais, je » veux dire au temps du deuil de l'église sur la mort de » son Dieu qui déclara, le propre jour des Rameaux, qu'il » allait chasser du monde le démon; ce n'est donc pas le » jour d'en introduire dans votre ville et de leur y donner » licence. » Ce grand-vicaire avait des parents à Chaumont, et il était, sans aucun doute, de la même famille que maître Regnault Cordier qui, ayant été nommé principal du collége de cette ville en 1601, fit, à l'occasion du Pardon de cette année, un ouvrage intitulé: *Quatre discours dévots et nécessaires à l'institution des chrétiens*, où nous avons puisé quelques renseignements.

circonstances vinrent heureusement en aide aux magistrats.

Au Pardon suivant, il n'y eut aucune représentation: on prétexta les malheurs de la guerre *; et en effet, le pays était alors couvert de bandes de pillards qui portaient la désolation et la mort dans les campagnes. Ensuite, ce furent les revers de la France qui ne permirent pas de se livrer à des réjouissances publiques; puis encore la guerre. Au commencement du 18e siècle, on n'eut plus de prétexte à faire valoir; mais la civilisation avait fait des progrès, et, comme on l'avait bien prévu, personne ne réclama les anciennes représentations; seulement, pour ménager les esprits encore timorés, les jésuites furent priés, pendant quelques années, de faire jouer publiquement une tragédie par leurs élèves **, et ensuite on n'ajouta plus aux cérémonies religieuses que des feux d'artifices, manifestations les plus ordinaires de la joie publique.

Ainsi, le temps seul opéra la réforme, et c'était agir avec prudence que de lui laisser cette tâche, car en en devançant la marche lente, mais assurée, on aurait peut-

* On trouve dans les archives de la ville une note ainsi conçue : « On n'a pas jugé à propos de faire les cérémonies » du Pardon, non-seulement à cause de la guerre, mais en» core de la peyne qui se trouve dans cette entreprise, qu'on » semble avoir dessein d'oublier, étant difficile d'accommo» der ces cérémonies au temps. »

** En 1703, les jésuites ont eu 500 livres pour ce travail. Le programme de la tragédie de saint Jean, jouée par leurs élèves, a été imprimé avec les noms des acteurs. Après les trois actes de cette pièce, on a donné un ballet dont le plan est joint au programme.

être suscité au sein d'une population fanatique et ignorante des divisions toujours déplorables.

Le Grand Pardon en était à cette dernière période de sa splendeur, quand la révolution vint y mettre un terme. Son histoire, depuis le rétablissement de la religion, offre peu d'intérêt.

L'église de Chaumont, restaurée comme les autres, moins son collége de chanoines et ses beaux revenus, s'était empressée de faire viser la bulle de Sixte IV par le légat du Saint Siége. En 1804, le Pardon avait été publié sans difficulté; mais six ans après l'évêque diocésain refusa le *publicetur* que le curé lui demandait, suivant l'ancien usage: il ne trouvait pas qu'un motif aussi léger que celui exprimé dans la bulle pût justifier une concession d'indulgences très plénières, et il ajoutait que cette considération seule suffirait pour lui faire rejeter cette bulle, comme surprise à l'autorité du Saint Siége.

Cette réponse, à laquelle on était loin de s'attendre, fit grand bruit à Chaumont; on y blâma hautement la conduite de l'évêque à l'égard d'un jugement aussi inconsidéré, et que d'ailleurs on lui refusait le droit de prononcer. L'administration municipale intervint: et cependant, malgré toutes les dissertations théologiques auxquelles on se livra, malgré l'intervention de l'évêque de Besançon, auquel on recourut, et celle du préfet, on n'obtint, à la dernière extrémité encore *, que moitié de ce qu'on demandait; car, en permettant de faire annoncer le Pardon, monseigneur de Dijon défendit

* Ordonnance du 11 juin 1810.

expressément de publier la bulle, et restreignit le pouvoir des indulgences aux limites de son diocèse.

Le Pardon fut célébré conformément à cette ordonnance, et les pénitents ne furent pas nombreux, malgré la réaction religieuse qui s'opérait alors. Depuis, leur nombre a toujours diminué ; maintenant, aux jours de Pardon, les rues de la ville sont presque aussi désertes que de coutume, et si l'on s'occupe de cette solennité, c'est moins par conviction religieuse que par un mouvement de curiosité qu'excite la tradition diabolique.

Telles sont les diverses époques de magnificence des fêtes du Pardon de Chaumont, connues pendant plus d'un siècle sous le nom de *Diablerie* : elles suivent la marche du progrès de l'esprit humain.

Tant que l'ignorance a été le partage du plus grand nombre, ces fêtes ont pris de plus en plus d'extension et se sont davantage ridiculisées, parce que l'ignorance est mère de la superstition ; mais dès que l'instruction a commencé à se populariser, elles ont dû se soumettre aux épreuves de la saine raison, et la réformation en a bientôt été complète.



RELATION

DES FÊTES.

3.



I.

Nous venons de faire rapidement l'historique des fêtes du Pardon ; voyons maintenant avec plus de détail le cérémonial de cette solennité.

Il était d'usage qu'à chaque année de Pardon la ville en fût instruite par le chapitre, dans la personne de son maire, auquel les chanoines envoyaient à cet effet un message, le premier jour de carême. Le conseil de ville, convoqué immédiatement, prenait une décision provisoire que l'on soumettait ensuite à une assemblée générale, composée des membres du chapitre, des gens du roi, de la mairie, des huit capitaines de quartiers et de plusieurs notables bourgeois. Là, on arrêtait définitivement le programme de la fête, et on nommait les personnes chargées de la direction des théâtres.

C'est au sein de cette assemblée, qui se tenait le premier dimanche de carême, après le sermon du soir, au revestiaire, que se manifestèrent souvent avec tumulte, au commencement du 17e siècle, ces divisions, dont nous avons parlé, entre le chapitre et les habitants, relativement aux cérémonies à observer. On voit, d'après sa composition tout-à-fait favorable à la commune, pourquoi les volontés populaires y ont toujours trouvé un accès si facile.

L'assemblée générale congédiée, on allait de suite demander à l'évêque diocésain l'autorisation de publier les indulgences du Pardon, et toujours on l'obtenait, moyennant finances, bien qu'à la suite des démêlés entre le chapitre et Guy Bernard, celui-ci eût promis de la délivrer grâtis. Nous avons trouvé qu'une année on n'en donna pas moins à ce même seigneur trois écus soleil, non compris certains gras chapons qu'on lui avait déjà présentés, mais en pure perte, pour le disposer à tenir ses promesses, et encore un écu au secrétaire *.

A peine la députation à l'évêque était rentrée dans les murs de la ville que tous les écrivains publics étaient à l'œuvre. Le roi ayant permis à toutes ses bonnes villes d'être informées du bonheur spirituel dont elles pouvaient jouir **, le chapitre ne manquait jamais de profiter de ce bon vouloir du monarque et répandait à profusion ses *articles* *** dans toute la France; il char-

* Compte de la dépense faite au Pardon de 1487.

** Lettres de Louis XI déjà citées.

*** C'est ainsi qu'on appelait alors les affiches par lesquelles le chapitre annonçait le Pardon.

geait encore plusieurs chanoines de visiter les couvents pour prier les religieux de recommander le Pardon dans leurs prônes et prédications, et il leur était bien recommandé de « bailler à tous les prédicateurs, affin qu'ils » soyent plus enclins ad ce faire, dix ou douze sols » pour boyre et avec ce de leur dyre et promectre que » le chapitre sera tenu de les festier quand ils seront » venus aux Pardons et de les recongnoistre plus am- » plement*. »

Dans le diocèse, le Pardon annoncé de même aux prônes était de plus crié dans tous les villages, principalement aux jours de foire; et, pour laisser des souvenirs de leur passage, les crieurs affichaient dans les églises des écussons historiés aux armes de Rome et de Chaumont.

Dans cette ville, un chanoine, assisté d'un notaire apostolique et précédé de deux joueurs de trompe, parcourait à chaque dimanche tous les quartiers et faisait une ample distribution d'articles aux fidèles, en criant à chaque station: « C'est le Grand Pardon Général de » peine et de coulpe. Dieu nous fasse la grâce de mériter » les effets d'une si grande indulgence! »

Le dimanche des Rameaux cette publication officielle n'avait pas lieu, mais la Diablerie commencait; le sabbat en disait plus au peuple que le cri public, et la présence des diables à la procession pour la bénédiction des rameaux, attirait à Chaumont une foule considérable de curieux.

* Ordonnance par manière d'advis pour conduire les faiz du Pardon général, quand il escherra. (1487.)

On sait que cette procession a pour but de représenter l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. Maintenant tout se passe dans l'intérieur des églises; mais autrefois la représentation était plus frappante: la procession sortait à la campagne, et, lorsqu'elle retournait pour rentrer dans la ville avec ses rameaux, elle en trouvait les portes fermées, comme le furent celles de la cité sainte à l'approche du Christ.

A Chaumont, on se rendait à la chapelle St-Michel, et, lorsqu'on voulait rentrer à la paroisse, on était arrêté à la tour du Barle qui était autrefois la principale porte de la ville*. Là, le sabbat commençait; au lieu des gens d'église qui d'ordinaire répondent au chœur du dehors, c'étaient des diables, diablesses et diablotins horriblement costumés, qui du haut de la tour répondaient au roi de gloire, en lançant sur la foule épouvantée des lances d'artifice, des pétards et des fusées. Des cris de joie et quelquefois de douleur se mêlaient aux hurlements des assaillants, et la procession dispersée par cette pluie de feu abandonnait le célébrant, qui souvent avait peine à faire respecter les saintes images au milieu du désordre. Alors la Diablerie descendait de son repaire, se divisait, et les diables, comme autant de furies, se jetaient avec de grands cris sur les passants.

* La ville de Chaumont était divisée en deux parties, que l'on désignait sous les noms de Château et de Bourg. Le Château, qui comprenait les rues actuelles du Palais, de St-Jean, de l'Ange, Chaude, etc., était clos d'anciennes murailles percées de trois portes. La porte du Barle était située à l'extrémité *Est* de la rue de l'Ange; elle n'a point été démolie lors de la suppression de cette première enceinte et a servi d'hôtel-de-ville jusqu'en 1780.

Rien n'indique quel emblême les Chaumontais attachaient à cette ridicule coutume; mais on doit présumer que, pénétrés de l'excellence des indulgences de leur église, ils voulaient représenter le monde gouverné par le génie de la damnation jusqu'au jour du Pardon, où ce mauvais génie était précipité dans l'abyme des ténèbres *.

Les diables parcouraient ainsi la ville tous les dimanches, après les vêpres, jusqu'à la Saint-Jean, se répandaient dans la campagne, rançonnaient les habitants des villages voisins et levaient sur le marché une sorte de dîme qu'on ne leur disputait jamais, tant on les craignait. Le mercredi d'après Pâques, qui était un jour de foire, on les voyait assister à la procession qui avait lieu pour le placement, sur la place publique, du tableau de bois peint portant l'annonce du Pardon. Le jour de la Quasimodo leur cohorte était encore augmentée par l'arrivée des Sarrazins; ces mécréants étaient aussi déchaînés contre le pauvre peuple et la licence leur était permise, mais ils avaient la réputation de se comporter avec plus de décence que les diables, et les paysans redoutaient moins leur rencontre.

Depuis le jour de la Diablerie, les Chaumontais prenaient une vie toute nouvelle; une seule pensée les

* A l'amphithéâtre de Doué et à Saint-Mexent, dans le Poitou, on représentait autrefois des pièces de dévotion, dans lesquelles on faisait d'ordinaire paraître des diables qui devaient un jour tourmenter éternellement les pécheurs endurcis. Ces représentations s'appelaient *Petite* ou *Grande Diablerie*: Petite, quand il y avait moins de quatre diables; Grande, quand il y en avait quatre et plus, d'où est venu le proverbe: Faire le diable à quatre. (Notes sur Rabelais, édition de 1732).

occupait, c'était la dignité des fêtes du Pardon, et ils abandonnaient toute autre affaire pour s'occuper des préparatifs nécessaires. Bientôt les théâtres étaient dressés : le choix des nombreux acteurs était fait, les rôles étaient distribués ; on étudiait, et, par de fréquentes répétitions qui avaient lieu au Palais, on cherchait à établir parmi les acteurs cet ensemble sans lequel il n'y a pas de fiction. Ici, le potier d'étain moulait les saintes images que l'on devait vendre pour le compte du chapitre, les clefs de saint Pierre, l'Agneau de saint Jean, les médailles Notre-Dame, etc. ; là, on fabriquait les reliquaires, les scapulaires, les rosaires et les chapelets ; plus loin le maître musicien montrait à danser aux *saulterelles* du théâtre de la Décolation ; dans l'atelier du peintre on travaillait à la décoration des théâtres ; de jeunes filles tressaient le lierre, assemblaient les fleurs en guirlandes ; d'autres ajustaient les habits, les brillantes parures, les pierreries qui arrivaient chaque jour de Paris et les riches costumes de cour qu'envoyaient les dames des châteaux voisins ; les jeunes hommes parcouraient les bois pour choisir les ramées ; toute la population enfin était occupée, jusqu'aux enfants qui faisaient toujours une provision de mousse trois fois plus considérable qu'il ne fallait.

Deux mois s'écoulaient rapidement au milieu de cet empressement général et l'on touchait avec anxiété au dimanche qui précède la Saint-Jean : c'était le jour des *montres* ou de la grande répétition sur les théâtres ; après, on attendait l'ouverture de la sainte semaine au milieu des apprêts pour la réception des parents et amis, et en devisant dans les familles sur le succès de la fête.



II.

Enfin, le jeudi, après les vêpres, le chapitre fait processionnellement le tour du chœur; un prédicateur monte en chaire, annonce solennellement l'ouverture du jubilé, et une sonnerie à carillon, de toutes les cloches de la ville, proclame pendant une demi-heure cet heureux événement.

Le trésor de miséricorde est ouvert, et les vrais chrétiens repentants obtiendront le droit d'y puiser, en se confessant dévotement et par des stations faites à l'église Saint-Jean-Baptiste*, dans l'intervalle des premières aux secondes vêpres.

* La bulle n'indique aucune prière particulière pour gagner les indulgences; mais le clergé de Chaumont, dans les instructions qu'il publiait à chaque Pardon, désignait les prières qu'il convenait de réciter pendant les stations. On devait aussi prier pour la sainte église catholique, pour la propagation de la foi, pour l'extirpation des hérésies, pour l'union entre les

Accourez donc, pécheurs endurcis dans le vice, l'accès de ce trésor inépuisable est facile; si vous en êtes venu à résipiscence, prosternez-vous devant l'image du saint précurseur, criez : merci! merci à Dieu! et vous serez pardonnés, et vous pourrez rentrer dans le giron de la sainte église.

Dès le matin, le sépulcre est éclairé; les capses et troncs des églises et de toutes les chapelles sont ornés de grandes croix rouges et de bulles du Pardon; tous les reliquaires sont exposés à la vénération des fidèles. Dans l'église Saint-Jean, celui des onze mille vierges, qui appartient à la fameuse abbaye du Val-des-Ecoliers, et le précieux chef de saint Jean, sont honorés d'un culte particulier.

Aux portes de l'église, aux abords de la ville, dans les rues, le chapitre a placé ses imagiers, ses vendeurs de véroniques, et sur la place il a dressé un comptoir où l'on vend les chandelles qui doivent être offertes au patron de la ville.

L'affluence des pénitents est telle qu'on ne peut circuler librement dans les rues ni de jour ni de nuit; les prédications et les instructions se font à la porte des églises par des prédicateurs famés, appartenant aux communautés les plus célèbres du royaume; et les pénitenciers, qui sont au nombre de plus de trois cents, ne pouvant tous entendre les confessions dans les tem-

princes chrétiens, pour le pape et l'évêque, pour le roi et la famille royale, pour le clergé, pour les magistrats et tout le corps de la ville, pour le repos de l'âme de Sixte IV et pour celle de Montmirel.

ples, établissent les tribunaux de pénitence dans les rues et sur une borne.

Comment, au milieu d'une foule si bruyante, peuvent-ils s'acquitter dignement de leur saint ministère ?

On s'étonnera sans doute que le chapitre n'ait pas songé à remédier à un désordre aussi scandaleux et si contraire au respect dû à la religion ; mais le clergé du diocèse de Langres était alors si éloigné des principes évangéliques, que l'évêque, dans un mémoire très curieux, ne craint pas de le représenter comme infecté d'ignorance, de paillardise et de toute sorte de vices, et comme peu soucieux du salut du peuple *.

Ainsi, c'est au milieu du plus grand désordre moral que se passent les trois jours qui précèdent la grande solennité du dimanche, et pendant lesquels les pénitents doivent se préparer à recevoir les indulgences. La veille de cette solennité, qui est un jour renommé parmi le peuple crédule pour certaines observances superstitieuses **, on chante à midi les premières vêpres, et les fidèles commencent leurs stations ; le soir, à la nuit tombante, le clergé et les autorités de la ville et du bailliage,

* Mémoire par l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1585. Mss.

** Voici quelques-unes de ces observances de la veille de la Saint-Jean : Laver les brebis pour les préserver de la galle ; sonner la cloche pendant vingt-quatre heures, dès l'aurore, pour empêcher les maléfices des sorciers pendant l'année ; amasser des chardons roulants pour en piquer les bestiaux malades, en vue de les guérir ; passer par le feu de la Saint-Jean pour être guéri du feu volage ; râcler avec le dos d'une hache de la poussière d'un arbre frappé de la foudre, et en mettre dans une arme à feu, on sera assuré de tuer ce qu'on voudra tirer... — Combien l'ignorance et la superstition avilissent l'homme !...

escortés par la milice bourgeoise, viennent processionnellement mettre le feu à une borde* dressée sur la place Saint-Jean : après avoir assisté à cette cérémonie, la foule s'écoule lentement et va se resserrer dans les rues qui avoisinent la place publique. Là est élevé un superbe feu d'artifice, surmonté d'un transparent aux armoiries de la ville ; chaque pièce éclate accompagnée de cris de joie et d'admiration, qui redoublent à la vue d'un magnifique obélisque de feu, décoré de l'emblême du triomphe de la religion. Enfin, une batterie bien fournie de bombes termine ce noble spectacle pyrotechnique, et la foule émerveillée se disperse dans la ville.

La nuit est déjà fort avancée ; le grand jour va briller!...

* Nom que l'on donnait dans le pays au feu que l'on allume ordinairement dans les réjouissances publiques, et qu'on appelle maintenant feu de joie. On dit encore une *bodère*, pour exprimer un feu flambant, mais de courte durée.



III.

L'horloge du Barle a sonné minuit..... ; l'empressement du bonheur succède dans la foule au calme d'une attente incertaine ; mais le ciel est pur et sans nuages, la puissance céleste semble elle-même se complaire à donner plus d'éclat à l'heureux jour qui vient de s'ouvrir.

Bientôt le tintement d'une cloche appelle les fidèles à la prière : c'est le desservant de Saint-Michel qui va célébrer sur le cimetière de cette chapelle la seule messe du jour. Le peuple y accourt... Il faudrait une plume plus exercée que la nôtre pour peindre dignement le tableau de cette réunion : en effet, un ministre qui célèbre sur un tombeau, avec une simplicité qui rappelle les catacombes, le mystère le plus fondamental de la religion, au milieu de dix générations éteintes pour lesquelles il prie, et de celle qui vit et qui répond à ses

prières, n'est-ce pas pour le croyant un touchant spectacle, surtout quand les objets environnants ne sont éclairés que par la lumière encore incertaine d'un jour naissant.

Ce devoir accompli, on travaille aux derniers préparatifs de la fête ; on entoure de lierre les théâtres ; on y range les feuillages, le gazon ; les édifices publics sont partout couverts de verdure et décorés d'armoiries, d'emblêmes et de devises analogues à la cérémonie. On remarque sur la tour du Barle la bannière de saint Jean et un faisceau de fouets, emblême de la pénitence.

Les rues par où doit passer la procession sont jonchées de fleurs, et chaque bourgeois y tapisse de verdure et de draperies la façade de sa maison ; enfin la milice, en armes, se range dans les rues qui avoisinent l'église. Dans ce vieil édifice, dont les Chaumontais sont fiers de parer les gothiques arceaux, l'empressement n'est pas moindre : ceux-ci travaillent au placement des reliquaires, d'autres règlent l'ordre de la procession. Bientôt la porte s'ouvre, la foule se précipite et le chapitre entonne avec ses chantres l'hymne sacré, qu'accompagnent une savante musique et la voix majestueuse de l'orgue. Après, le son des cloches et le bruit des tambours, des fifres, des trompettes, qui se mêlent dans un bruyant concert, donnent le signal du départ ; un mouvement tumultueux s'exécute subitement dans la foule, la milice se range et la procession sort.

C'est alors que commence la représentation des mystères ; mais, d'après le plan que nous nous sommes tracé, nous en réservons tous les détails pour notre troisième

partie, et nous indiquerons seulement ici la composition et l'ordre du cortége.

C'est la troupe des acteurs qui doivent figurer dans les mystères, qui ouvre la marche; des joueurs de hautbois et de trompettes les précèdent. Les maîtrises ayant chacune son bâtonnier en tête, les ordres religieux, les pénitenciers avec leurs verges blanches et messieurs du chapitre avec leurs verges rouges, sont ensuite rangés sur deux files protégées par la milice contre l'impétuosité d'une foule qu'excite également la curiosité et la dévotion. Dans le centre sont les bannières, et en tête celle de saint Jean, les porte-croix, les thuriféraires et les porteurs de reliques : ceux-ci sont chargés du précieux chef saint Jean, posé sur un brancard de damas rouge à franges d'or ; ceux-là portent le magnifique reliquaire d'or apporté de Rome après la mort de Jean de Montmirel, et qui renferme plusieurs reliques données à ce prélat par S. S. Sixte IV ; les descendants de Montmirel suivent ce reliquaire, ayant chacun un cierge à la main : sur un autre brancard est un sac de camelot rouge, renfermant la chemise de Notre-Dame-de-la-Châtre *. Puis suivent les bustes de saint Jean, saint Joseph, saint Agnan, saint François de Sales, saint Bernard ; les images de saint Jacques au Grand-Chapeau, de saint Philippe aux Coquilles et des patenôtres d'argent.

Le célébrant vient ensuite ; puis un grand nombre de hauts et puissants seigneurs, et après eux le corps de la

* On prêtait cette chemise aux femmes enceintes pour les aider dans le travail de l'enfantement et hâter leur délivrance. Ce prêt n'était pas gratuit, car on n'obtenait la précieuse relique qu'en payant préalablement douze sols.

ville, le bailliage et les autres juridictions, précédés de leurs massiers, et une foule immense de peuple.

Dans cet ordre, la procession parcourt plusieurs rues de la ville; sortie par le grand portail, elle traverse les rues du Palais, des Poutils, de Brabant, de Buxereuilles, de l'Etape, de Saint-Michel, Neuve-aux-Bouchers; puis revient par celles Dame-Alliotte, Voie-de-l'Eau, du Barle, de l'Ange, d'où elle rentre à l'église *. La journée est déjà fort avancée, car pendant ce long trajet on a stationné devant les quinze théâtres de la Diablerie. Alors un prédicateur monte en chaire, et recevant du doyen la bulle originale du Pardon, la déploie sur sa tête et en baise le sceau, à la grande édification des fidèles. Le soir, à sept heures, on chante les secondes vêpres, et c'est ainsi que se termine cette belle journée.

Les trois qui la suivent sont, comme les trois qui l'ont précédée, consacrées à administrer aux fidèles le sacrement de pénitence; mais l'empressement n'est plus le même, et l'affluence a beaucoup diminué.

Après cette sainte semaine, les Chaumontais reprennent leur genre de vie accoutumé, et sont heureux de retrouver leur ancienne tranquillité et les mœurs douces et simples de la famille, auxquelles il leur avait fallu déroger pour satisfaire aux lois de l'hospitalité.

* Voyez le plan.

MYSTÈRES.



La plupart des auteurs s'accordent à attribuer l'origine de notre théâtre aux pélerinages en Terre-Sainte, et nous suivrons cette opinion dans ce que nous allons résumer de son histoire, comme introduction aux jeux du Pardon *. — Ils disent que les pélerins, à leur retour, parcoururent les cités en contant à haute voix dans les rues les aventures merveilleuses de leur pieux voyage, et que

* Lorsque ce travail a été fait, les excellentes recherches de M. Magnin, sur l'art dramatique, n'étaient pas encore publiées.

les encouragements de toutes sortes, qu'ils reçurent bientôt, leur firent imaginer, pour satisfaire davantage la curiosité publique, de mettre en action les histoires qu'ils avaient à publier.

Ces grossières représentations seraient les premiers essais de l'art dramatique en France. Toutefois, il paraît que dès la fin du 14e siècle, les auteurs de ces histoires en actions, connus sous les noms de *Joueurs* et *Jongleurs*, avaient déjà inspiré quelque crainte à l'autorité, puisqu'on crut nécessaire alors de dissoudre leur association. Mais ils la reconstituèrent peu de temps après sous le nom de *Confrères de la Passion*, et elle fut ainsi reconnue et autorisée par le roi.

Après les confrères, vinrent les *Basochiens* qui, sur la fin de leur règne, cessèrent d'être essentiellement religieux dans leurs ouvrages et commencèrent à moraliser le peuple. Les *Enfants sans soucis*, au nombre desquels fut le fameux Marot, recueillirent l'héritage des Basochiens et le transmirent à des maîtres plus habiles, avec lesquels commence la seconde époque de notre théâtre.

Pendant cette première époque, la littérature dramatique fit peu de progrès : les *mystères*, les *moralités*, les *farces* et les *soties*, tels étaient les genres de représentations sur lesquels les auteurs exerçaient leurs talents. Les mystères étaient tirés des saintes écritures et surtout des faits rapportés dans l'ancien et le nouveau testament. Les moralités personnifiaient les principes de morale pour rendre plus sensibles au peuple les vérités normales. C'était déjà une tendance à la satyre dont les auteurs des farces et des soties s'armèrent ensuite, et

que l'esprit du siècle leur permit de déployer avec une gaieté et une liberté de style, que la délicatesse du goût nous empêcherait de supporter aujourd'hui.

Les ouvrages de ce temps ne pourraient en aucune façon être comparés aux œuvres dramatiques de notre siècle, où l'art assigne d'avance la place de chaque chose, dans l'intérêt de l'illusion, des mœurs et de la poésie. Pour ceux-là, au contraire, il n'y avait aucune règle, aucune gêne du choix du sujet, aucun travail de mise en scène, aucune intrigue enfin; la poésie y était généralement nulle, le dialogue grossièrement rimé et cadencé.

L'art de la construction des théâtres et de leur décoration fit encore moins de progrès. C'était ordinairement en plein air et sur des tréteaux que les représentations avaient lieu; l'avant-scène était libre comme maintenant, mais le fond et les côtés du théâtre étaient encombrés d'*eschafaulx* ou *establies* et de gradins. Si dans une représentation il était question de trois ou quatre lieux différents, on dressait au fond du théâtre autant d'*establies* pour représenter ces lieux. Par exemple, que l'action se passe à Jérusalem et qu'il soit nécessaire d'envoyer à Béthléem : comme il n'y avait ni rideaux, ni coulisses, le messager, au lieu de quitter la scène comme il le ferait de nos jours, allait se placer sur l'*establie* qui représentait cette ville; il attendait là le moment où il devait rendre compte de son message, et il était censé absent pour les spectateurs. De même, les acteurs qui n'avaient plus part au dialogue, allaient se ranger sur les gradins établis pour cela des deux côtés de la scène, et ils en descendaient successivemen lorsque leur tour arrivait de parler.

On se demandera sans doute comment, au milieu de ce pêle-mêle de scènes et d'acteurs qui ne permettait aucune illusion, le spectateur pouvait suivre le développement du sujet ; mais on avait cru remédier à cet inconvénient en écrivant sur chaque *establie* le nom du lieu qu'il devait représenter, et en donnant à chaque acteur un écriteau sur lequel était le nom de son personnage.

Cette époque de barbarie du théâtre en France cesse vers le milieu du 16e siècle, et le genre des représentations du Pardon, que nous devons désigner du nom de *Mystères*, lui appartient, bien que les fragments de pièces qui nous en restent ne datent que de la fin de ce siècle, ou du commencement du 17e.

Ce serait ici le lieu de citer les noms des personnes qui ont travaillé à la rédaction de ces pièces, si toutes nos recherches pour les connaître n'eûssent pas été infructueuses. Nous sommes dans la même ignorance à l'égard des Mystères qui ont été joués précédemment, et dont nous regrettons vivement la perte. Nous savons seulement qu'en 1515 il a été payé à messire Claude Rolot, chanoine de la collégiale, treize livres pour ceux qu'on a joués aux Pardons de cette année ; ce qui nous fait croire que l'on est redevable à ce digne ecclésiasque de l'introduction des représentations à personnages dans la solennité de la Saint-Jean. On doit présumer aussi que les joueurs, dont nous avons parlé dans notre première partie* comme ayant servi de maîtres aux habitants pour la représentation des Mystères de saint

* § 2.

Jean, recueillirent l'héritage de Rolet; que leur ouvrage a été conservé, avec quelques changements, jusque vers le 17e siècle, et qu'alors, de nouvelles lumières réclamant une rédaction nouvelle, on a composé les Mystères qui ont été joués jusqu'à la suppression de la Diablerie, et dont une partie nous a été heureusement conservée.

On sait que ces Mystères comprennent la naissance, la vie et la mort de saint Jean-Baptiste. Nous croyons utile de faire précéder l'analyse des représentations, de quelques détails historiques.

Jean était fils de Zacharie et d'Elisabeth; sa naissance fut annoncée par un ange, et le père osant douter, parce qu'il lui semblait impossible que sa femme pût enfanter dans l'âge où elle était, devint muet en punition de son incrédulité. Bientôt Elisabeth, ayant effectivement conçu, selon les paroles de l'ange, reçut la visite de Marie, sa cousine; et, suivant l'écriture, la présence du verbe incarné que celle-ci renfermait déjà dans son sein fut ressentie par Jean, qui en tressaillit dans les entrailles de sa mère. Jean naquit enfin, et Zacharie recouvra aussitôt l'usage de la parole. Ce premier miracle dut faire concevoir de grandes espérances du nouveau-né, qui d'ailleurs avait été annoncé aussi par les prophètes comme le précurseur du Seigneur. En effet, sa vie fut tout entière consacrée à la réforme que prêcha le Christ. Fort jeune encore, il se retira dans les déserts, où il ne vécut que de sauterelles et de miel sauvage, ne se servant pour tout vêtement que du poil des chameaux. Il vint ensuite sur les rives du Jourdain, où il baptisa son maître, et où il prêcha une

doctrine de pénitence qui fit bruit dans la Judée. Enfin, il fut victime de sa mission de réformateur : s'étant publiquement récrié contre l'immoralité de la conduite d'Hérode-Antipas, qui entretenait dans sa maison la femme de Philippe, son frère, il fut emprisonné et peu de temps après décapité, sur les instances d'une courtisane, son ennemie, qui au milieu d'un festin surprit à Hérode, par ses séductions, l'ordre de ce martyre.

Jean mourut la 30e année de l'ère vulgaire; il avait aussi trente ans.

Suivons maintenant le développement de cette légende sur les quinze théâtres de la Diablerie.





I.

LES VERTUS.

La moralité des *Vertus* est une sorte de prologue à huit personnages que l'on jouait devant la grand'porte de l'église, pendant que la procession s'apprêtait à sortir.

Le théâtre, formé de tapisseries et décoré de feuillages, n'avait rien que nous dussions signaler. Les personnages étaient : la *Ville de Chaumont*, assistée d'un côté des *trois Vertus théologales*, et de l'autre des *quatre Vertus cardinales*. Ces rôles ont toujours été remplis par les jeunes filles des premières familles de la ville ; elles étaient modestement habillées. Celle qui représentait

Chaumont tenait d'une main les clefs de cette ville, et de l'autre son écusson d'armes; elle était costumée comme on représente la déesse Minerve. Les autres personnages avaient également leurs emblêmes : la *Justice*, par exemple, qui avait les yeux couverts d'un bandeau, était armée de l'épée et portait la balance.

Voici le dialogue de cette moralité :

CHAUMONT.

Messieurs, au premier pas ie veux vous faire veoir,
Non les sœurs d'Hélicon, dont le plus grand sçavoir
N'enseigna iamais rien que de profane au monde,
Mais les filles du ciel, dont l'éloquente voix
Nous monstre le Sauveur et ses divines loix,
Et le moien seure où nostre salut se fonde.
Servez-vous du bonheur de ceste occasion,
Escoutez leurs discours avec attention,
Instruisez vos esprits, esclaircissez vos doubtes.
Ces vertus quelquefois se peuvent séparer;
Vous pourrez bien ailleurs ne les pas rencontrer,
Il n'y a que Chaumont qui les possède toutes.

LA FOY.

Ie tien rang de princesse et suys de si bon lieu
Que ie peu me nommer la fille du grand Dieu,
Qui m'a voulu commettre afin de vous instruire
De ce que debvez croire et comment vous conduire.
C'est luy qui fut ainsi sur la croix attaché,
Teincte en divers endroicts de son sang espanché;
Il communique encor dans le saince sacrement
Et sa chair et son sang, comme un médicament
Propre à tant de défauts qui noircissent vos ames;

Mais, pour avoir l'effect de ce contre-poison,
Il faut croire et ne point consulter la raison;
Car le trop curieux périra dans les flammes.

L'ESPÉRANCE.

Pour du souverain bien vous rendre possesseurs,
Il faut estre attentif aux discours de mes sœurs,
Pour sçavoir l'art d'aimer comme celuy de croire;
Et moy, ie vous diray qu'il faut bien espérer,
Et que si vous voulez ainsi persévérer,
Vous estes asseurés d'obtenir ceste gloire.
Dieu le veut, et sa mort vous le fait ainsi veoir:
Il le peut; le défaut n'est point dans son pouvoir;
Et puisqu'il a promis, sa parole est certaine.
Levez donc avec moy les yeux à ce Sauveur;
Espérez en luy seul, et non de la faveur
Du monde qui n'est rien qu'une espérance vaine.

LA CHARITÉ.

Mon pouvoir est si grand que c'est la vérité
Qu'il s'est mesme estendu sur la divinité,
Quand ie le fey du ciel sur la terre descendre.
Il est si grand encor que ie peu de mes mains
De ceste terre au ciel eslever les humains,
Si mes enseignemens ils veulent bien comprendre.
Le secret, c'est l'amour, dont le commencement
Va de toute sa force à Dieu fidèlement,
Puis à vostre prochain, comme un autre vous-mesme;
Que si ce sainct amour reigle vos actions,
Vous tirerez du ciel des bénédictions
Qui vous feront passer dans le bonheur extrême.

LA PRUDENCE.

Il faut considérer, pour bien vous maintenir,
Le passé, le présent et le temps advenir;
Et ce sont les leçons que nous fait la Prudence.
Du passé iugez bien ce que vous avez fait;
Du présent qu'avez-vous qui ne soyt imperfaict?
De là, qu'attendez-vous pour vostre récompense?
Qu'est-ce que de tout temps Dieu n'a pas fait pour vous?
Que ne fait-il encor pour vous conserver tous?
De qui prétendez-vous une fin qui soyt bonne?
Regrettez le passé, corrigez le présent,
Vivez mieux cy-après, ainsi certainement
Vous trouverez au ciel l'immortelle couronne.

LA IUSTICE.

Ce que ie tien aux mains, ce qui voile mes yeux,
Ce sont les instrumens que i'apporte des cieux,
Qui vous font bien sçavoir que ie suys la Iustice.
Ie sçay différemment m'en servir au besoing,
Quand, d'un esprit audace, ie me donne le soing
D'honorer les vertus ou de punir le vice;
Ie sçay donner la forme aux bonnes actions;
Ie sçay dresser les mœurs et les intentions;
Sans moy tout l'univers iroit en décadence.
Mais, surtout, mon dessing se propose en tout lieu
De porter les effects à la gloire de Dieu.
Avec moy donnez-lui ceste recognoissance.

LA FORCE.

C'est beaucoup de former un dessing généreux,
De suivre les vertus pour estre bienheureux;

Mais, pour exécuter, la Force est nécessaire.
C'est donc à mon pouvoir qu'il faut avoir recours,
Et de mon assistance attendre le secours,
Pour ne point succomber aux coups de l'adversaire.
Par moy le tentateur ne peut rien sur l'esprit
De celuy qui commet son cœur à Iésus-Christ.
Ie le sçay préserver de tous les artifices;
Si la ruse n'y peut, encore moins l'effort
Et des cruels tyrans les menaces de mort,
Ne le feu, ne le fer, ne tous autres supplices.

LA TEMPÉRANCE.

D'où vient qu'un mouvement de folle passion
Vous surmonte d'abord sans faire résistance?
Si vous me consultiez, qui suys la Tempérance,
Vous n'en auriez pas de si forte impression.
Profanes partisans de l'amour impudique,
Vous ne pourriez sans crime ignorer que vos cœurs
Ne doibvent estre prins de si fortes ardeurs
Que pour aimer son Dieu d'un amour héroïque;
Et si ce mesme Dieu, comme un père très sage,
Vous envoye du vin l'innocente liqueur,
Pour réparer vos forces et resiouir vostre cœur,
Vous n'en corrompriez par un meschant usage.





II.

ZACHARIE.

En sortant de l'église, la procession se rangeait sur la place Saint-Jean pour la représentation du Mystère de *Zacharie*, dont le sujet est expliqué par cet écriteau placé sur le théâtre

Ainsi que Zacharie au sainct temple encensoit,
L'ange luy annonça de sainct Iean la naissance,
Rempli du Sainct-Esprit, ô miracle en puissance!
Car saincte Elisabeth vierge et stérile estoit.

Les auteurs ont voulu, comme on voit, ne rien omettre des faits relatifs à saint Jean, puisqu'ils remontent même à l'époque qui a précédé sa conception.

5.

Zacharie, coiffé de la tiare et habillé comme les anciens prophètes, est agenouillé devant un autel bien paré et se prépare à sacrifier: il a pour assistants deux lévites et quatre acolytes.

LE PREMIER ACOLYTE, *présentant de l'encens.*

Recevez cet encens, souveraine bonté,
En odeur de suavité
Agréez ce petit service.

LE DEUXIÈME LÉVITE.

Il n'est rien de petit qui serve au sacrifice.
Pour y contribuer de mon foible pouvoir,
Ie le pren, ie le rends et ie fay mon debvoir;
Prenez-le de ma main pour l'offrir au grand-presbtre.

LE PREMIER LÉVITE.

Ainsi, chascun de nous servira le grand-maistre.
(Il présente l'encensoir à Zacharie et dit:)

Vénérable vieillard, presbtre qui va offrant
Les vœux de tout le peuple au grand Dieu tout-puissant,
Que ces vœux puissent avoir et prendre un tel essor
Que fera la fumée qui de cet encens sort!
Puisse-tu réussir en ta juste entreprinse,
Impétrant la faveur du ciel pour son église!

L'ange s'avance alors: ses ailes sont dorées; son front est ceint d'un diadème; il tient une palme de la main droite. Voici l'écriteau qu'il porte:

« *Ne timeas, Zacharia, exaudita est deprecatio tua; Elisa-* » *beth, uxor tua, pariet tibi filium et vocabis nomen eius* » *Ioannem.* »

Il s'adresse à Zacharie :

Rends grâce au tout-puissant de toutes ses bontés,
Qui gouste ton encens, qui reçoit ta prière.
Il veut que par ma voix et par mon ministère
Tu descouvres auiourd'huy ses sainctes volontés.
Bientost Elisabeth, de son ventre fécond,
Par l'effort d'une main qui n'est point raccourcie,
Accouchera d'un fils précurseur du Messie,
Qui dans tout l'univers n'aura point de second.
Dieu seul de ses vertus verra la profondeur.
Tu le nommeras Iean, qui veut dire la *Grâce*.
A celle du Sauveur il fera faire place,
Et preschera partout son règne et sa grandeur.

ZACHARIE.

Sacré légat du ciel, comment pourra-t-il estre
Qu'Elisabeth, ma femme, vieille et sexagénaire,
Puisse produire un fruict en l'hyver de ses ans,
Puisque le feu d'amour est esteint au-dedans,
Que son temps est passé et qu'elle ne prétend plus
Ce que du mariage l'on souhaite le plus?

L'ANGE.

Incrédule! ose-tu doubter de la puissance
De celuy qui régit le destin des humains,
Qui destruit, quand il veut, l'ouvrage de ses mains;
Qui fait et deffait tout par sa seule présence?
Ce mot en mesme temps t'afflige et te console.
Des promesses de rien tes yeux verront l'effect;
Puisque tu n'as pas cru tu deviendras muet;
Mais ton fils, en naissant, te rendra la parole.



III.

L'ANNONCIATION.

Le troisième théâtre était celui de l'*Annonciation*. Voici son écriteau :

Gabriel, l'ange sainct, dans Nazareth asseure
Que Marie sera vierge et mère en mesme heure,
Et qu'elle enfantera, pour le salut humain,
Son père, son espoux, son fils et son germain.

Et encore :

L'ange, ayant annoncé l'incarnation saincte
De Iésus à Marie, en sa virginité,
Luy dit qu'Elisabeth, en sa stérilité,
Est dès y a six mois du précurseur enceinte.

Le Mystère de l'*Annonciation* n'a que deux personnages : l'ange et la vierge.

L'ANGE.

Thrésor de grâce et de lumière,
Abrégé du bon et du beau,
C'est par le feu de ton flambeau
Qu'il te faut brusler sans matière;
Que, par un prodige estonnant,
Tu te feys dans le firmament
La conquérante et la conqueste.
Du plus illustre feu que le divin amour,
Que des esprits ardans dont il brusla la teste,
Ie veux faire un buscher, et bruslera tousiours.
Celuy qui décora les cieux,
Cet esprit qui souffle en tous lieux,
Qui du commencement se feyt porter sur l'onde,
Prendra de ton sein virginal,
Pour former un corps sans égal,
Qu'animera celuy qui doibt sauver le monde.

LA VIERGE.

Eternel obiect de louange,
Quoy ! beau centre des beaux amours,
Estendez-vous de mesme cours
Vos feux sur moy que dessus l'ange?
Vous descendez du haut des cieux,
Faisant un astre glorieux
De mon cœur qui s'est laissé prendre!
Vous l'eslevez si haut dans un estre divin !
Vous vous formez un corps dans un amas de cendre,
Et changez mon argille au feu d'un séraphin !
Soubmise aux sainctes volontés
De celuy de qui les bontés

Veulent porter mon nom de l'un à l'autre pol,
En tesmoignage de ma foy,
Ie consens qu'il opère en moy
Ce qu'il m'a révélé par ta saincte parole.



IV.

LA VISITATION.

Après l'*Annonciation*, on jouait le Mystère de la *Visitation*, expliqué par cet écriteau :

La saincte vierge, ayant conçeu du Sainct-Esprit,
Visite Elisabeth qui, du mesme esprit pleine,
Recognoist le sauveur de la nature humaine,
Le bénit, et sainct Iean de ioye en tressaillit.

Le théâtre, qui était grand, recevait deux *establies*, dont l'un pour la maison d'Élisabeth, et l'autre pour celle de la vierge.

Les acteurs sont au nombre de cinq.

LE PREMIER ANGE, *à la Vierge.*

C'est trop tarder en Galilée,
Vierge, sortons de Nazareth,
Allons visiter en Iudée
Vostre cousine Elisabeth.

LE DEUXIÈME ANGE, *à la Vierge.*

Ie vous serviray de conduite
Fidèle, iusqu'en la cité
Où ceste princesse d'eslite
Passe ses iours en saincteté.

LA VIERGE.

Ah! que i'aggrée ce voyage!
Allons! c'est mon consentement.
Sarrette, sus! Prenez courage,
Et nous suivez habilement;
Traversons ces hautes montagnes.

SARRETTE.

Madame, ie suivray vos pas
Par les forests et les campagnes;
Croyez, ie n'y manqueray pas.

LE PREMIER ANGE, *à Élisabeth.*

Ie la voy partir d'une roche.
Dieu! qu'elle vient viste à la veoir. —
Allons à elle; — elle s'approche;
Accourons pour la recevoir.

LE DEUXIÈME ANGE, *à Élisabeth.*

Elisabeth, voici Marie,
Vierge et mère du roy des cieux,
Qui, de grâces toute remplie,
Vient vous saluer en ces lieux.

ÉLISABETH.

Et d'où me vient ceci, ô vierge incomparable!
Que tu me viennes veoir maintenant en ce lieu?
Qui est cause à présent d'un fait tant admirable,
De me veoir visiter par la mère de Dieu?
Tu es bénicte, ô vierge! entre toutes les femmes,
Et est bénict aussi de ton ventre le fruict,
Un fruict qui sauvera un iour toutes nos ames.
Ie sens en moy mon fils qui ses louanges bénit.

LA VIERGE.

Mon ame magnifie la bonté du Seigneur,
Et mon esprit en luy a prins sa resiouissance;
Car sur moy, son ancelle, il a par sa clémence
Iecté ses yeux divins tout remplis de faveur.
Pourquoy les nations, qui sçauront mon bonheur,
Heureuse me diront, rendant à Dieu louanges.

Puis on chante en musique *Ut queant laxis*, ou quelques autres hymnes.

Le hasard nous a fait découvrir un second Mystère de la *Visitation*, plus moderne, et, sous tous les rapports, meilleur que le précédent. Le voici : l'action y est renfermée avec beaucoup plus de raison dans la maison d'Elisabeth :

L'ANGE, *par forme de prologue.*

Messieurs, il n'y a rien que d'auguste en ce lieu;
On le peut, à bon droict, appeler la cour saincte.
Une vierge y paroist la mère de son Dieu,
Et de son précurseur une stérile enceinte.
De ce riche présent que nous donnent les cieux
Pour tirer les pécheurs hors de leur esclavage,
Elles font dans la ioye un concert gracieux,
Adorant l'esprit sainct qui conduit cet ouvrage.

Leur entretien dura l'espace de trois mois.
Parens, faites proufit de ce rare exemplaire.
Comme elles, louez Dieu et de cœur et de voix;
Mais, pour ce long séiour il n'est pas nécessaire.

LA VIERGE, *saluant Élisabeth.*

Que le ciel vous bénisse, ô ma chère cousine!
Les merveilleux effects de la bonté divine
M'ont donné le subiect de venir en ce lieu.

ÉLISABETH.

D'où me vient ce bonheur que, sans aucun mérite,
Ie reçoive l'honneur d'une telle visite,
Et le doulx entretien de la mère de Dieu.

LA VIERGE.

Le bienheureux enfant dont vous estes enceinte
Sera le précurseur qui, de sa bouche saincte,
Doibt annoncer ce Dieu qui nous vient racheter.

ÉLISABETH.

Adorons ce Sauveur que le ciel nous envoye,

Ce fruict à sa venue a tressailli de ioye,
Et bénissons la mère heureuse à le porter.

LA VIERGE.

Excite-toy, mon ame, aux hymnes que ie chante
A sa grande bonté,

Qui ne dédaigne pas une pauvre servante
En son humilité.

De ces esprits bouffis d'arrogance et d'audace
Il abbaisse l'orgueil;

Mais un cœur humble et pur il l'eslève à la grâce
Et le voyt d'un bon œil.

Ceux à qui la disette apporte tant de peine,
Il les comble de biens;

Et sçayt délaisser ceux dont l'estude trop vaine
N'aspire qu'aux moiens.

ÉLISABETH.

Ces mystères sacrés passent ma cognoissance,
Et ce sont les effects de la haute puissance.
Estre stérile et vieille, et pourtant concevoir!
Ah! i'admire bien plus veoir une vierge mère
De son Dieu, son espoux, de son frère, son père.
Grand Dieu! c'est à vous seul qu'appartient ce pouvoir.

SAINTE ANNE.

Stérile assez long-temps, enfin ie me voy mère
D'une fille qui est vierge et mère de Dieu.
Ce Dieu touché d'amour, par l'ordre de son père,

Vient, pour nous racheter, du ciel en ce bas lieu.
Cet honneur est si grand qu'il va iusqu'à l'extrême;
Mais au lieu de s'enfler d'esprit de vanité,
Comme tout vient de Dieu, donnons tout à luy-mesme.

LE DEUXIÈME ANGE.

Sainct Iean, choisi de Dieu pour son avant-coureur,
Du sein d'Élisabeth recognoist sa présence;
En celuy de Marie il bénit son Sauveur,
Et luy offre ses vœux et son obéissance.

LE TROISIÈME ANGE.

Ce grand Dieu, que les cieux ne peuvent contenir,
Est maintenant enclos au sein d'une pucelle.
Il a voulu du ciel sur la terre venir
Pour faire au mesme ciel par sa croix une eschelle.

LE QUATRIÈME ANGE.

Homme, à qui Dieu prépare un si riche succès,
Exerce ceiourd'huy l'heureux employ des anges;
Recueille ton esprit, et, sans craindre l'excès,
Pousse luy de ton cœur les plus hautes louanges.

LA SERVANTE DE LA VIERGE.

Aux pieds de celle à qui ie sers
Il n'est monarque en l'univers
Qui ne soubmette sa couronne;
C'est régner, c'est donner des loix
Que de servir à la personne
De la mère du roy des roys.

Ce glorieux tiltre d'honneur
De la servante du Seigneur,
Que prend ceste mère charmante,
Me fait chérir la qualité
De la très petite servante
De la reine de pureté.

LA VIERGE.

Ie ne puis plus cacher la grandeur de ma ioye;
Pour mon ressentiment, c'est trop peu qu'on la voye
Paroistre dans mes yeux.

Il faut que mon discours en donne cognoissance
Et qu'on adore en moy la gloire et la puissance
Du monarque des cieux.

Luy, qui n'est que beauté, que force, que lumière,
A daigné m'eslever d'une obscure poussière
Au rang où ie me voy,

Et mon humilité luy plaist de telle sorte
Qu'il préfère mon sein au throne qui le porte,
Et veut naistre de moy.

C'est pour ce cher enfant que le monde souspire,
Et c'est par cet enfant que, d'un commun martyre,
Les rigueurs finiront;

Et c'est par cet enfant, qui doibt naistre sans père,
Que les hommes captifs, sortant de leur misère,
Sans fin le béniront.

Ie ne puis me lasser de le redire encore:
Dieu, que la terre craint et que le ciel adore,
Me comble de faveurs;

Il descend dans mon sein, et, me rendant féconde,
Il veut que ce soyt moy qui donne à tout le monde
Son maistre et son sauveur.

Il est iuste, il est sainct, et les cœurs qui le craignent
Reçoivent tous les iours, aussitost qu'ils se plaignent,
Leur salut de ses mains.

Un souspir amoureux luy fait quitter les armes,
Et le feu de son ire est esteint par les larmes
Que versent les humains.

Lorsqu'il feyt l'univers, il feyt une merveille;
Mais il faut advouer qu'elle n'est point pareille
A celle de ce iour,

Où son bras immortel, iadis si redoubtable,
Feyt en nostre faveur un chef-d'œuvre adorable
De puissance et d'amour.

De ces audacieux qui, n'estant rien que terre,
Osent, par leurs discours, luy déclarer la guerre,
Il abbaisse l'orgueil;

Il nous ouvre les yeux pour veoir ce grand mystère,
Et, si pour nous sauver, c'est un port salutaire,
C'est pour eux un escueil.

A qui tout défailloit il donne toutes choses;
Les espines vont croistre où fleurissoient les roses;
Tout va changer de loix.

La peur se va glisser dans les cœurs les plus braves;
Les princes orgueilleux vont devenir esclaves,
Et les esclaves roys.

Israël, ne crains plus, ta misère est finie;
Tu ne languiras plus dessoubs la tyrannie
Du péché triomphant.

Désormais à tes vœux rien ne fait plus d'obstacles,
Et si tu veux sçavoir qui produit ces miracles,
C'est la main d'un enfant.

Enfant, l'amour du ciel et la gloire du monde,
Dont les vives clartés chassent les nuicts profondes,
Tu nous estois promis!

Dieu ne veut plus de nous de sanglantes victimes;
C'est assez de ton sang pour effacer les crimes
Que nous avons commis. *

* Cette traduction du cantique de la vierge est attribuée à Godeau, évêque de Vence. On la trouve dans l'ouvrage intitulé: *Recueil de poésies chrétiennes et diverses, dédié à monseigneur le prince de Conty, par M. de Lafontaine.*





V.

LES PROPHÈTES.

VENAIT ensuite le théâtre des *Prophètes*, sur lequel on voyait Malachie et Jérémie. L'un avait pour écriteau ces paroles de l'écriture sainte :

« *Ecce ego mitto angelum meum qui præparabit viam* » *meam.* »

Et l'autre :

« *Priusquam te formarem in utero, novi te, et antequam* » *exires de vulvâ, sanctificavi te.* »

Ce sont les termes dans lesquels Malachie et Jérémie ont prédit la naissance de saint Jean.

Nous n'avons retrouvé que les vers suivants relatifs à ce théâtre :

Avant que te former ie t'ay voulu cognoistre,
Et t'ay sanctifié au ventre avant que naistre.
Devant toy mon ange i'envoye,
Qui te préparera la voye.

De sorte que nous ne savons pas si ce théâtre avait un plus grand nombre de personnages; si on y jouait un Mystère, ou si, pour ne rien oublier de ce qui concerne le héros de la fête, on y donnait seulement, ce qui paraît plus probable, la représentation vivante des prophètes qui ont annoncé la naissance du saint précurseur.



VI.

L'ACCOUCHEMENT DE SAINTE ÉLISABETH.

La sixième station avait lieu devant le théâtre de la *Nativité*, dont voici l'écriteau :

« *Elisabeth autem impletum est tempus pariendi et peperit* » *filium.* »

Le temps d'Elisabeth venu pour enfanter,
Elle enfanta un fils. Le père en rend louange
Par un cantique à Dieu, et, comme avoit dit l'ange,
D'autre nom que de Iean ne le voulut nommer.

Dans plusieurs Mystères de ce genre on n'a pas hésité

à faire assister les spectateurs au travail des couches ; mais les auteurs chaumontais ont agi avec plus de décence : lorsque l'action commence, l'enfant est déjà dans les bras de sa nourrice.

Les personnages sont au nombre de douze ; la servante de la nourrice doit être jeune. — L'accouchée est dans son lit bien paré.

LA PREMIÈRE VIERGE.

Descendez de vos cieux, ô grand Dieu de la terre!
Venez armé de fer, de feu et de tonnerre,
Et faites retirer dans l'infernal cercueil
Le prince des ténèbres et le roy de l'orgueil,
Qui vomit sans cesser le venin de sa rage
Sur les pauvres mortels qu'il retient en servage,
Depuis le triste iour que nostre père Adam
Fut chassé malheureux du palais esclatant,
Pour avoir violé de sa dent criminelle
La charmante beauté d'une pomme nouvelle.
Invincible géant, accourez à grans pas,
Essuyez de vos mains nos pitoyables larmes;
En nous donnant la paix faites cesser les armes.

LA DEUXIÈME VIERGE.

Quitez donc, ô grand Dieu! quitez donc promptement
Les lambris estoillés de vostre firmament.
La terre dès long temps et gémit et souspire,
Attendant le séiour de l'immortel empire.
Elle ouvre son beau sein, et, au lieu de ses pleurs,
Ioyeuse maintenant, nous répand mille fleurs
Sur l'aimable pourpris de sa chaste mamelle.
Venez à ses appas, ô sagesse éternelle!
Flore n'a souhaité avec tant de souspirs

L'aggréable retour des volages séphirs,
Que vous estes auiourd'huy desiré, ô Messie!
Ceste attente nos cœurs sainctement rassasie.

L'ANGE.

Voyez son précurseur qui repose au berceau,
Que le ciel nous fait veoir par miracle nouveau.
Vous le verrez bientost hors de l'aage de l'enfance,
Prescher dans les désers la saincte pénitence,
Et dedans cet employ n'aura pour vestement
Que le cuir du chameau, et pour tout aliment
Il se contentera, adorable merveille!
De prendre son repas aux despens de l'abeille,
Souffrant le chaud, le froid, sans vesture et sans feu,
Pénitence admirable que l'on n'a jamais veu!
Après, vous le verrez plein de zèle et courage
Le clavier descouvrir de son divin langage;
Et d'une saincte ardeur animé, sans effroy,
Blasmer à haute voix la puissance d'un roy,
Qui souille, incestueux, la couche de son frère,
Sans craindre du grand Dieu la vengeance et colère
Qui desia le talonne, et quoyqu'à petis pas,
Luy fera ressentir la force de son bras.

LE PREMIER LÉVITE.

Nous sommes ici venus, bon père, escoutez-moy,
Affin que vous fassiez, suivant l'ancienne loy,
Vostre fils circoncire; partant, ie vous exhorte
De nous dire le nom que désirez qu'il porte.

LE DEUXIÈME LÉVITE.

Et, comme de long-temps nous avons recogneu
Que par l'arrest du ciel muet estes devenu

Pour avoir mesprisé la parole d'un ange,
Qui vous sembloit alors impossible et estrange;
Par signe apprenez-nous, si faire le pouvez,
Ce que l'on vous demande, ou plustost l'escrivez.

(Alors on présente à Zacharie une plume dorée d'or fin).

LA NOURRICE.

Dure et cruelle loy, ô circoncision!
Déplorable subiect de mon affliction.
Malheureuse! Faut-il que moi, vostre nourrice,
Comme un petit agneau vous porte au sacrifice!
Pourrois-ie, sans mourir, veoir couler vostre sang!
Sur un corps si mignard, ô grand Dieu tout-puissant!
Le moien que ie voye un si sanglant oultrage!
Hélas! i'ay plus d'amour que ie n'ay de courage.
Ie vouldroye qu'il me fût sans faintise permis
Souffrir le mal pour vous, mon cher petit amy.
Mais quoy! ie pleure en vain; voy-ie pas, misérable!
Le bassin, le cousteau qu'on porte sur la table.
O mon petit poupon! ô divin précurseur!
Ceste crainte me rend sans parole et sans cœur.
Mais i'auray cependant, avant que l'on vous touche,
Mille petis baisers de vostre belle bouche.

LE SECOND LÉVITE.

Nourrice, apportez-nous cet enfant promptement.

LA NOURRICE.

Eh! monsieur, ie vous prie, traictez-le doulcement.

L'ANGE.

Ioannes est nomen eius. (Par trois fois.)

ZACHARIE.

Bénissez à jamais le grand Dieu d'Israël,
Tout bon, tout glorieux, tout-puissant, éternel,
Qui nous vient visiter de sa bénigne grâce,
Nous donnant un Sauveur qui sera de la race
Du prophète David. Et toy, petit enfant,
Du Très-Haut le prophète on ira te nommant.

PREMIÈRE MATRONE.

Vous avez grand subiect de ioye et d'allégresse
De vous veoir auiourd'huy mère, en vostre vieillesse,
D'un beau fils qui sera un iour, en vérité,
Le miroir des vertus et de la saincteté.

DEUXIÈME MATRONE.

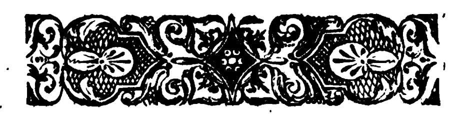
Madame est un peu foible ; il faut prendre courage,
Car on n'a iamais veu pour une femme d'aage,
Ce qui donne à chascun bien de l'estonnement,
Avec moins de douleurs passer l'accouchement ;
Cependant il faudroit, pour la rendre plus forte,
Luy donner un bouillon : dites qu'on luy apporte.

LA SERVANTE DE LA NOURRICE.
(Elle apporte le bouillon, et, s'adressant aux spectateurs, dit:)

Messieurs,
Ie vous diray avec raison
De quoy ie sers à la maison:
Quand mon petit poupon sommeille,
Ie pren garde qu'on ne l'esveille,
Et si d'adventure il a faim,
Aussitost ie pren dans ma main
Ma petite poale polie,

Pour luy faire de la boulie;
Ie la mets dessus le feu.
Ainsi ie fais ce que ie peu
Pour rendre aggréable service
A madame la nourrice,
Que de moy ne se plaigne pas.
Ie m'en retourne sur mes pas,
Crainte que pendant ma demeure
Ie trouve le poupon qui pleure.

Pélerins qui passez, bénissez, ie vous prie,
L'enfant d'Elisabeth et du bon Zacharie.





VII.

SAINT JEAN AU DÉSERT.

Ce théâtre, qu'on appelait aussi du *Petit-Saint Jean*, mérite une description particulière :

Le plancher en était couvert d'une épaisse couche de gazon; le fond en était fermé de rochers percés et moussus, auxquels on avait attaché quelques buissons d'épines et çà et là un lierre desséché; les côtés étaient garnis de ramées.

Voici son écriteau :

« Puer autem crescebat et confortabatur à spiritu et erat in » desertis. »

« Ce sainct enfant croissoit en saincteté de vie,
» Et en force d'esprit, en grande austérité,
» Aux désers attendoit qu'il fût manifesté
» Aux peuples d'Israël pour prescher le Messie. »

Jean, dans l'âge de l'adolescence, est au désert, en compagnie de plusieurs sauvages, et entouré de hideux serpents, de tortues et d'autres animaux.

SAINCT IEAN.

Ie suys la voix de celuy qui crie dans le désert: Faites pénitence parce que le royaume des cieux approche.

Examinez toutes ces paroles que ie vien de vous dire: vous verrez qu'il n'y en a pas une qui ne vous persuade la pénitence. Les premières paroles, « *Ie suys la voix de celuy qui crie,* » marquent le principe de la véritable pénitence, qui est la grâce que vous présente celuy de qui ie ne suys que la voix; grâce qu'il ne refuse à personne, de quelque qualité et condition qu'on soyt; grâce qui est une lumière qui esclaire l'entendement et eschauffe les volontés; grâce qui nous prévient dans nos actions, qui nous accompagne quand nous les faisons et qui donne le couronnement à leur consommation.

Ceste grâce est de celuy qui crie et qui eslève sa voix pour estre entendue des cœurs endurcis. Les prophètes ont parlé, les patriarches ont agi, les fléaux de Dieu ont grondé sur vos testes; vous avez méprisé les discours des premiers et vous n'avez pas suivi les exemples des seconds; vous n'avez pas mesme ressenty les touches des troisièmes; enfin, Dieu vous envoye son propre fils, qui fait un effort et qui eslève sa voix pour vous persuader qu'il est temps de faire pénitence. Mais prenez garde qu'il crie dans le désert pour vous apprendre deux choses: la première, que vos cœurs doibvent

estre comme des désers, parce que la voix de Dieu ne s'entend pas dans l'embarras du bruit et des affections de la terre; il aime la solitude dans laquelle il parle aux cœurs, comme il l'a déclaré par l'un de ses prophètes; l'autre, c'est que vous n'avez qu'à regarder le désert où ie suys, pour vous persuader ce qu'il faut que vous fassiez, pour donner à vostre pénitence toutes les conditions qu'elle doit avoir pour estre parfaicte. Les bestes que vous voyez dans ce désert sont les figures de vos péchés qui effacent en vous l'image de Dieu et qui impriment dans vos ames toutes les qualités de la beste, et à qui vous devez donner la mort avec l'espée de vostre douleur. Vostre orgueil, c'est un aigle; vostre envie, c'est un chien; vostre colère, c'est un lion qui vous met hors d'estat d'exécuter aucune action glorieuse. Ouvrez donc auiourd'huy vos cœurs et vos oreilles, et retenez ce précieux thrésor que ie vous présente de la part de celuy de qui ie prépare les voyes.

Pour vous, obstinée engence de vipères, cœurs endurcis, sçachez que la main de Dieu est desia levée, que la coignée est au pied de l'arbre. Si vous ne sortez bientost du malheureux estat où vous estes, vous sentirez la pesanteur de la main de Dieu. Mais pour ceux qui ont le cœur tendre et qui reçoivent avec soumission les advis que ie leur donne, ils doibvent espérer miséricorde de Dieu et la iouissance de sa gloire dans le ciel.

LE PREMIER SAUVAGE.

Que dites-vous de ce langage,
Mon pauvre compagnon des bois,
Et que vous semble ceste voix
Et le regard de ce visage?

LE DEUXIÈME SAUVAGE.

L'astre dont les justes contours

Composent reiglement nos iours
N'a iamais fait dans sa carrière
Un corps brillant si plein d'esclat,
Ne tant entouré de lumière,
Quoyque petit et délicat.

LE PREMIER SAUVAGE.

Mais croyez-vous que ces supplices
Et la cruauté de ces maux,
Et mesme que ces animaux
Soyent là ses plus grans délices?

LE TROISIÈME SAUVAGE.

Il faudroit estre comme luy,
Avoir des grâces d'iceluy
Qui le rendent esmerveillable,
De tous les hommes l'admirable,
Sage, poly, discret, charmant.
On le chercheroit vainement
Dessus la terre et dessus l'onde,
Par tous les quatre coings du monde,
Sans trouver en ces longs destours
Ce qu'on voyt ici tous les iours.

LE QUATRIÈME SAUVAGE.

I'enten bien comme ce bel astre,
Vrayement fatal à nostre loy,
Dit que tost sentira soubs soy
Arriver son dernier désastre;
Que Dieu, qui veut que sa grandeur
Soyt à présent dedans l'honneur,
Envoye desia ceste trompette

Dire à ses ennemis mortels
Que la fouldre est dessus leur teste,
S'ils ne rompent leurs fauls autels.

LE CINQUIÈME SAUVAGE.

Est-il vray, célèbre fauvette,
Qu'en ce lieu faisant ta retraicte,
Desia depuis plusieurs ans,
Tu reviennes à tous les Saint-Ieans?
Qu'un petit oiseau de passage,
Par un certain instinct volage,
Parmi tant de légiereté,
Conserve tant de fermeté?

LE QUATRIÈME SAUVAGE.

Ici sont bien d'autres appas:
Eh quoy! ne le voyez-vous pas
Cet enfant que mon cœur révère,
De ces bois l'amant et le père,
Grand en esprit, grand en bonté,
Et grand en générosité?
Fascheux en un point, ie l'advoue,
C'est qu'il n'aime point qu'on le loue.
Il a beau faire, cependant,
De l'Orient à l'Occident,
De Chaumont aux pays estranges,
Tout résonne de ses louanges.
Deux rossignols, ces iours passés,
Tu les as vu, tu sçais assez,
Se le mirent en fantaisie;
L'un en creva de ialousie
De se veoir par luy surmonter,
Et l'autre en creva de chanter.

LE SIXIÈME SAUVAGE.

Cet enfant, dis-tu, la merveille
Qui n'aura iamais de pareille,
Là, fait aimer ce petit bois ;
Aimons-le donc, suivons sa voix.

LE QUATRIÈME SAUVAGE.

C'est un thrésor, c'est un secret
Que ie ne peu, et en effect,
Vous expliquer sans ministère.
Dites-nous donc, ô saincte voix,
La vérité de ce mystère,
Et nous suivrons vostre voix.

SAINCT IEAN.

Amendez-vous, changez de vie,
Bientost viendra le Créateur,
Qui se dira le vray Messie
Et des hommes le Rédempteur,
Lançant des carreaux sur les testes
De tous ceux qui ne garderont
Ne sa loy, ne mesme ses festes,
Et ceux qui les mespriseront.





VIII.

SAINT JEAN PRÊCHANT.

Le théâtre de *Saint-Jean-Prêchant* ou d'*Egypte*, était, comme le précédent, formé de rochers, de ramées et de gazon; mais la nature y était moins sévèrement imitée. On n'y voyait ni serpents, ni tortues; les troncs des ramées étaient soigneusement recouverts de papier tricolore, et des guirlandes de fleurs appendaient aux branches; bien plus, une eau limpide ruisselait du haut des rochers, et venait se perdre en jaillissant à leur pied.

Cette fontaine artificielle était établie avec beaucoup de soins: un réservoir de la capacité d'un muid, et qu'on

tenait toujours bien rempli, distribuait l'eau par de petits canaux de fer-blanc, entre toutes les fissures.

Voici l'écriteau de ce théâtre :

C'est la voix qui clame au désert
Le baptesme de repentance,
Et qui dit : Faites pénitence,
Car le salut est recouvert.

Le fils de Zacharie, qui est homme maintenant et qui sait que le temps où il doit annoncer le Messie au peuple d'Israël est arrivé, vient remplir sa mission. Il est élevé sur un tertre ; des princes de plusieurs pays, des princesses, des pages et plusieurs hommes du peuple, se groupent autour de lui. Il prêche :

SAINCT IEAN.

« *Vox clamantis in deserto.* » Ie suys la voix qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur. Ie suys envoyé de sa part, comme son hérault et son précurseur, pour vous advertir de sa venue, comme il a esté prédit par les prophètes. Gardez-vous bien d'attendre un autre Messie ; c'est vostre Dieu qui veut que vous marchiez par le sentier de ses divines loix.

Princes nés dans les grandeurs de la terre, n'abusez pas des biens qui vous sont donnés, pour secourir les pauvres, qui sont les images de cet agneau ; vous n'en avez que l'usage, qui doibt estre employé pour la grâce de Dieu.

Vous, princesses et dames toutes couronnées des brillans de la vanité, cessez d'offenser Dieu et mettez bas ces vains ornemens.

Toy, grand-prévost, obligé par le debvoir de ta charge

de rendre la iustice à un chascun, rends tes actions conformes à l'obligation que tu as de prendre un soing particulier de la vefve et des orfelins. Si tu as manqué à ton debvoir, amende-toi et fais pénitence.

LE PREMIER PRINCE.

Page, allez dire au grand-maistre qu'il vienne parler à moy.

LE PREMIER PAGE, *au grand-maistre.*

Mon prince vous mande de venir parler à luy.

LE PREMIER PRINCE.

Grand-maistre, allez trouver de ma part le grand-pontife, et luy ordonnez de s'informer de l'estat et doctrine de cet homme du désert.

LE GRAND-MAISTRE, *au pontife.*

Les princes messeigneurs, dont ie suys député,
Vous mandent, comme ils ont tous ensemble arresté,
Que sçachiez de cet homme qui, dans ce verd bocage,
Presche si haultement et d'un si fier courage,
D'où il est, ce qu'il est et ce qu'il dit, en somme
S'il n'est point le Messie qui vient pour sauver l'homme ?

LE PONTIFE, *à sainct Iean.*

Ie suys envoyé de la part de tes princes, pour sçavoir qui tu es. Es-tu Élie?

SAINCT IEAN.

Non.

LE PONTIFE.

Es-tu prophète?

SAINCT IEAN.

Non.

LE PONTIFE.

Qui es-tu donc? afin que ie fasse un fidèle rapport à ceux qui m'ont envoyé auprès de toy.

SAINCT IEAN.

Ie suys la voix qui crie au désert : Préparez le chemin du Seigneur.

LE PONTIFE.

Si tu n'es pas Élie, pourquoy baptises-tu?

SAINCT IEAN.

Ie baptise en eau; mais il y en a un auprès de vous, lequel vous ne cognoissez point, qui vous baptisera au St-Esprit et en feu.

LE PONTIFE.

Monstre-nous donc celuy que tu dis estre au milieu de nous, et que nousne cognoissons point.

SAINCT IEAN.

C'est l'agneau de Dieu, agneau par sa pureté, agneau qui n'est nourri qu'au milieu des loix. « *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* » Voylà l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. C'est celuy duquel ie vous disoy : Il y en a un qui vient après moy, duquel ie ne suys pas digne de deslier la courroye de ses souliers ; mais il est fait devant moy, il purgera et nettoyera le grain d'avec la paille, et assemblera le froment pur et net, et bruslera la paille. Engeance de vipères, qui vous a enseigné à fuir la colère de Dieu? Faites pénitence, amendez-vous. Ie voy desià la coignée mise à la racine : changez donc vos mœurs!

LE PREMIER PRINCE, *au pontife.*

Pontife, trouvez-vous ce qu'il dit véritable?
Son discours trop hardi si iuste et équitable?

LE PONTIFE.

Ie treuve par la loy et la saincte escriture,
Des prophètes premiers dont ie fay la lecture,
Et des sacrés cayers que i'ay tousiours en main,
Que ce qu'il dit est vray, et plus divin qu'humain.

LE GRAND PRÉVOST.

....

La fin de ce Mystère manque ; de sorte que nous ne savons pas quel rôle y remplissait le Sauveur, non plus que beaucoup d'autres personnages. On y voyait figurer les princes de Jérusalem, d'Arménie et de Judée, les trois princesses et trois pages, saint Jean, le Sauveur, quatre disciples, le pontife, le grand-prévôt, le grand-maître, trois Egyptiens et trois Egyptiennes ; en tout vingt-quatre personnes. Les prinees, princesses et leurs pages, portaient les habits de cour du 15e siècle, avec pourpoint haut et bas-de-chausses pour les hommes et cimarre pour les femmes. Le Sauveur avait une robo de serge violette, galonnée d'or fin.





IX.

LE BAPTÊME.

Le neuvième théâtre, celui du *Baptême de Jésus*, était aussi décoré de gazon, de rochers et de ramées; l'eau coulait en abondance des rochers, et était reçue dans une nacelle cachée au milieu d'une grande quantité de buis. C'était ordinairement la nacelle du prieuré de Condes qui servait à cet usage. Le fils de Dieu était baptisé dans cet étroit Jourdain, et au moment où Jean versait l'eau sainte sur la tête de son maître, on lâchait du haut un pigeon blanc, et Dieu le père se montrait sur les rochers dans une espèce de chapelle, au-dessus de laquelle était cette inscription :

« Hic est filius meus dilectus, ipsum audite. »

C'est ainsi qu'on voyait la sainte Trinité, annoncée par les quatre vers de l'écriteau :

Remarquez en ce sainct baptesme,
Par le tesmoignage suprême,
Trois personnes en unité :
C'est l'ineffable Trinité.

Le Père-Éternel était coiffé d'une mitre; sa barbe était longue et blanche : de sa main droite il tenait une boule dorée ; il lui fallait une paire de gants.

Avant de donner ce qui nous reste du Mystère du *Baptême*, nous devons dire qu'il est divisé en deux parties : dans la première, on voit le baptême avec toutes ses circonstances ; dans la seconde, on fait un appel direct à la dévotion des spectateurs : c'est un sermon à personnages dans lequel le Sauveur lui-même appelle à lui les fidèles, et où saint Jean et les anges exposent successivement tous les droits que le Seigneur possède à l'amour des hommes. On appelait cette seconde partie *La Monstre*.

Les personnages de ce Mystère sont au nombre de dix-neuf, parmi lesquels figurent des sauvages vêtus d'habits de toile, recouverts de lierre; ils étaient armés de massues. Ce sont eux qui commencent le dialogue dont il manque les premiers vers :

. . . .
Ainsi va la gloire du monde,
Rien n'est solide que les cieux.

DEUXIÈME SAUVAGE, *sorti du bain.*

Et toutesfois si tu veux boire,
C'est à ceste eau qu'il faut venir.

L'eau du baptesme fait ta gloire ;
Sans elle il te faudroit mourir.

TROISIÈME SAUVAGE, *sortant du même bain.*

Sans elle il te faudroit périr,
Sans elle perdre l'espérance
De te veoir à iamais iouir
D'une éternité d'abondance.

PREMIER SAUVAGE, *montrant Iean, Iésus et des anges qui entrent.*

Aime donc la fontaine et l'eau,
Aime sainct Iean, aime la vie,
Et, pour éviter le tombeau,
Pren de ceste eau, ie t'y convie.

LE SAUVEUR.

Ici, mon précurseur, ie demande ta main,
Pour recevoir de toy la grâce du baptesme.
Ce sont tous mes désirs, c'est le bonheur extrême.
Lave-moy, lave-moy dans ces eaux du Iourdain.

SAINCT IEAN.

Mon tout aimable agneau, qu'attendez-vous de moy?
Ces eaux ne purgent pas celuy qui les rend pures,
Et la pureté mesme a-t-elle des ordures?
Baptiser mon Dieu! C'est donc vous que ie voy!
Qu'attend un grand soleil d'un si sombre flambeau?
Les roys à leurs subiects doibvent-ils des hommages?
Est-ce par un captif qu'on sort de l'esclavage?
Et que peut emprunter la source du ruisseau?

(S'adressant au peuple.)

Peuples, venez et accourez à mon Sauveur et mon Dieu,

et retirant vos espris des pensées basses et ravallées des créatures, employez-les à méditer et adorer la vie et doctrine de mon Sauveur ; venez aux eaux, mais aux eaux du baptesme, veoir l'agneau sans tache, qui veut estre lavé pour vous purifier et vous laver. Voylà la vérité éternelle : en la croyant vous ne pouvez estre trompés ; voylà la voye et le chemin très asseuré pour la gloire : le suivant, vous ne pouvez vous esgarer ; voylà la vie : pensant à elle, il vous sera facile de bien vivre et encore de mieux mourir ; voylà le bon pasteur : cognoissez-le donc et l'aimez comme il vous cognoist et vous aime ; voylà le précepteur et le maistre des petis : escoutez-le, humiliez-vous et préparez les chemins pour le recevoir ; voylà le docteur des nations : si vous venez apprendre sa doctrine, vous ne serez iamais dans l'erreur ne dans le ieansénisme ; voylà l'ange du grand conseil : prenez donc ses conseils, car ils sont très salutaires et vivifians ; voylà le prince de la paix : obéissez à ses loix, et vous serez tousiours dans le parfait repos et sans inquiétude ; voylà les délices du monde : faites-en, messieurs et mesdames, vos ioye et contentement ; voylà l'agneau de Dieu qui vient racheter les mortels et donner le calme à leurs ennuys et à leurs afflictions : révérez-le et adorez-le comme ie fay avec toute sorte d'humilité et de soubmission. C'est la figure du Père-Éternel : de conséquence il peut et veut vous perfectionner ; c'est l'image de sa bonté : en le regardant et l'aimant vous serez tous bons, tous purs et tous parfais ; c'est le soleil de iustice qui vient dissiper les ténèbres et chasser la nuict du monde : recevez donc ses rayons de lumière et vous serez esclairés. En un mot, c'est vostre Sauveur et le mien : rendons-luy les respecs et les honneurs qui sont deus à sa grandeur. Pour moy, mon Dieu de mon cœur, ie suys, puisque vous l'avez voulu, vostre petite voix et vostre escho qui parle dans le désert et dans la solitude ; ie ne suys pas digne d'accomplir ce que vous me commandez.

LE SAUVEUR.

Cesse de t'arrester dans ces humbles respecs,
Fais ce que ie te dis, ainsi le veut mon père,
C'est par trop discourir, puisque c'est le mystère
Que ie veux opérer en suyvant ses décrets.

(Le Sauveur entre dans le bain pour estre baptisé par sainct Iean. Pendant ce temps, Dieu le père laisse tomber la colombe, et les petis anges chantent ceci en chœur :)

O sainct, le sainct des saincts, ô le Dieu des armées !
Que vostre maiesté remplit tous ces grans lieux,
Que vostre maiesté remplit tous ces bas lieux
De gloire, de bonté, d'heureuses destinées !

DIEU LE PÈRE.

Celuy-ci est mon fils très aimable et très cher ;
Dans luy, dans son amour i'ay prins ma complaisance.
Escoutez donc, mortels, ce qu'il vient vous prescher,
Et recevez ses loix en toute obéissance.

LE PREMIER ANGE*.

O fils de l'Éternel qui, dans cet univers,
Produis nombre infini de miracles divers,
Qu'on voyt présentement sur la terre et sur l'onde,
Mon Dieu ! mon Créateur !
Que ton obéissance estonne tout le monde,
Et que tu es soubmis au prix de ta grandeur !

LE DEUXIÈME ANGE.

Peuple, ie ne puis faire en mon estonnement
Que d'adorer mon Dieu et chanter constamment.
O sagesse éternelle, en miracles féconde !

*Ce cantique des anges et de saint Jean est une paraphrase du pseaume VIII. On le trouve aussi dans les œuvres de Malherbe, édition Barbou, 1757, in-8., page 70, où on lui donne une date anterieure à 1605. Nous avons comparé ces deux traductions : le rythme est le même, et plusieurs vers sont litteralement semblables ; mais dans notre Mystère il y a une stance de plus que dans l'œuvre de Malherbe.

Mon Dieu ! mon Créateur !
Que ton obéissance enrichit tout le monde,
Et que tu es soubmis au prix de ta haulteur !

LE TROISIÈME ANGE.

Ie ne puis, ie ne puis, dans ce ravissement,
Qu'admirer tes bontés et chanter constamment.
O fils de l'Eternel ! ô vertu sans seconde !
Mon Dieu ! mon Créateur !
Que tes abbaissemens enrichissent le monde,
Et que ceste eau est peu au prix de ta grandeur !

LE QUATRIÈME ANGE.

Quel plus grand honneur se peut-il adiouster
A ce hault point de gloire, où tu as fait monter
L'homme ; que ton baptesme par ton humilité ;
Mon dieu ! mon créateur !
Que ton obéissance et ta divinité
Fait la belle union de l'homme et du Sauveur !

LE PREMIER ANGE.

Dieu ! que ta providence a d'effects glorieux !
Tu viens, d'un pur amour, descendre dans ces lieux,
Consoler les humains de ta doulce présence.
Mon Dieu ! mon créateur !
C'est pour les asseurer de ta saincte clémence,
Et monstrer que tes loix n'ont aucune rigueur.

LE DEUXIÈME ANGE.

Tout tremble sous tes pieds, tout frémit à ta voix,
Et ce grand univers se plie dessoubs tes loix.
C'est donc avec raison que ton nom adorable,

Mon Dieu ! mon créateur !
Fait cognoistre partout que tu es admirable,
Et rempli de bonté, et rempli de grandeur.

LE PREMIER LÉVITE.

Donnez louanges à Dieu, hommes nés de la terre,
Et louez le Sauveur qui monstre le chemin
Pour aller dans les cieux, où nous verrons sans fin
La splendeur de ses saincts et l'esclat de sa gloire.

LE DEUXIÈME LÉVITE.

Auteur incomparable de nostre liberté,
Ie remets en tes mains toute mon espérance.
Mon esprit est surpris, ie suys dans le silence,
Voyant en quel estat est la Divinité.

SAINCT IEAN.

De moy tout aussitost que ie porte les yeux
A veoir mon créateur dans les eaux de ces lieux,
Ie le cognois si bon et moy si peu de chose,
Que mon raisonnement
Ne peut pas concevoir quel amour le dispose
A nous favoriser d'un clin d'œil seulement.

Est-il foiblesse esgale à nos infirmités !
Nos plus rares dessings ne sont que vanités
Et nos sens abrutis ne penchent qu'à l'ordure.
Néanmoins, ô mon Dieu !
Nous te sommes si chers qu'entre les créatures,
Si l'ange est le premier, l'homme a le second lieu.

(Les sauvages entrent, le reste des acteurs s'estant retiré.)

LE PREMIER SAUVAGE.

Ie quiteray l'eau pour le vin,

Quoyque ie soys petit en aage,
Petit de corps, pour le destin,
Ie ne quiteray ce langage.

LE DEUXIÈME SAUVAGE.

Ie m'en vay boire d'un long traict
Des eaux de vie, des eaux de gloire;
Que ie m'enyvre à mon souhait
Pour éterniser ma mémoire.

LE TROISIÈME SAUVAGE.

Beuvons donc, compagnon, tous deux,
Chifflons, fleutons; donne le verre;
Dans ces eaux i'y treuve des feux
Qui me feront quiter la terre.

POUR LA MONSTRE.

LE SAUVEUR.

Venez à moy tous, les pauvres et petis,
Parce que ie suys humble et d'un abord affable,
Et encore plus doulx et d'un cœur amiable,
Car ie veux soulager les corps et les espris.

LE PREMIER LÉVITE.

Puissant dispensateur du bonheur de mon sort,
C'est toy de qui la main reigle nos destinées,
Et c'est toy qui conduis le cours de nos années:
Sers-nous donc au besoing et d'azile et de port.

LE DEUXIÈME LÉVITE.

Illustre souverain et prince de nos cœurs,
Ta voix nous fortifie, et ta saincte parole

Dans les afflictions m'asseure et me console,
Venant faire cesser nos maux et nos rigueurs.

SAINCT IEAN.

Peuple, ne te fie point aux vanités du monde;
Son esclat est un verre, et sa grâce est une onde
Que tousiours les orages empeschent de calmer.
Quite ces vanités, ne t'attache à les suyvre.
C'est l'agneau qui fait vivre,
C'est luy qu'il faut aimer.

C'est luy qu'il faut aimer: quite donc ceste envie
De passer près du roy tous les iours de ta vie,
A servir de iouet et fléchir le genouil.
Son pouvoir est borné, lasse-toy de le suivre.
C'est l'agneau qui fait vivre,
Aime-le comme nous.

LE PREMIER ANGE.

Loue comme nous ton Dieu, homme né de la terre,
Non de préhension, ne crainte du tonnairre,
Dont il te touche et frappe quelques fois de ses mains;
Mais parce que ce iour, tout esclatant en gloire,
Est le commencement de la plus belle histoire
De l'importante affaire du salut des humains.

LE DEUXIÈME ANGE.

Sa providence extrême est tousiours libérale;
Des eaux vives d'amour la source générale
Est tousiours disposé et preste à s'escouler
De celle du baptesme, pour expier tes crimes,
Mesme pour appaiser ses courroux légitimes;
Et ton iniquité ne la peut épuiser.

LE TROISIÈME ANGE.

Peuples ! peuples ! venez adorer mon Seigneur ;
Venez considérer sa doctrine et sa vie ,
Et ses abbaissemens. Il faut qu'il glorifie
L'homme par son baptesme ; il est son Rédempteur

LE QUATRIÈME ANGE.

Il veut estre lavé quoyqu'il soyt le plus beau ;
Quoyqu'il soyt innocent il veut porter vos crimes ,
Et de tous vos péchés en faire ses estimes ,
Afin de vous sauver et tirer du tombeau.

LE TROISIÈME ANGE.

Iésus ! que ta puissance a d'effors glorieux !
Homme , voylà la vie : tasche donc à bien vivre ,
Mieux encore à mourir. C'est Iésus qu'il faut suivre
Partout , dedans le monde et aussi dans les cieux.

LE QUATRIÈME ANGE.

Voylà le bon pasteur qui cognoist son troupeau ;
Son troupeau le cognoist aussi par sa parole ,
Et il entend sa voix de l'un à l'autre pol.
Louons donc le pasteur et adorons l'agneau.

SAINCT IEAN.

Voylà l'agneau de Dieu qui vient par sa bonté
Effacer tes péchés et appaiser son père ;
C'est en luy , c'est en luy qu'il faut que tu espères ,
Et de toute ton ame et de ta volonté.

LE PREMIER ANGE.

Peuples ! le voyez-vous l'agneau qui vient des cieux ?

Qui vient, par des bontés dont l'excès nous estonne,
Guarir le genre humain du mal qui l'environne
Et laver dans son sang ses péchés odieux.

LE DEUXIÈME ANGE.

Voylà le fils de Dieu, peuple, croy donc en luy.
C'est pour toy qu'il descend de son throne suprême;
Adresse-toy à luy dans ton malheur extrême,
Et ne t'attache plus qu'à son divin appuy.

SAINCT IEAN.

Voylà le précepteur et maistre des petis.
Apprenons donc de luy que son amour extrême
L'a fait humilier par sa bonté suprême,
En prenant des humains la forme et les habits.

(Puis sainct Iean récite deux sermons.)



8.



X.

L'EMPRISONNEMENT.

Le théâtre destiné à la représentation de l'emprisonnement de saint Jean, était encore décoré de rochers, de gazon et de feuillages, comme pour les trois précédents Mystères; mais, d'un côté, on remarquait une noire prison, et de l'autre une tour; le tout fait de toiles peintes.

Voici l'écriteau de ce théâtre :

« *Herodes cum corriperetur à Ioanne, inclusit eum in carcerem.* »

Malheureusement, nous n'avons pu retrouver du Mystère qu'on y jouait, que quelques phrases de l'énergique allocution de saint Jean, au moment où Hérode le fait traîner en prison par ses gardes :

« Tu veux me faire mourir, dit-il à ce prince, ie suys prest. Ouy, *moriar,* ie mourray, mais ce sera pour vivre d'une vie éternelle dans le séiour des bienheureux. *Non moriar sed vivam.* Ouy, ie ne mourray que pour vivre plus heureux dans la félicité éternelle. Mais sçache qu'après ma mort mon ombre tiendra tousiours ce mesme langage à l'oreille de ton cœur : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui.* — Amendez-vous et faites pénitence. »

(Puis sera Iean traîné avec violence en prison; le geôlier faisant refus de le recevoir sera saisi par deux gardes et conduit au roy. — Le prince de Galilée gisant par terre, mort, sera déploré par la princesse.)

Ce passage paraît terminer le dialogue, et la note finale indique une querelle qui aurait eu ses victimes. Sans doute, Jean prêchant publiquement, aura été inquiété par les gens du roi, et le peuple aura pris son parti. Toutefois, ce Mystère devait être fort long, puisqu'on n'y comptait pas moins de soixante-quatre personnages, entr'autres : Hérode, Hérodias ; les princes de Galilée, de Samarie, de Jérusalem ; les trois princesses et leurs pages ; les gardes tout bardés de fer, leurs chefs, fifres et tambours ; l'écuyer de la reine ; le grand-prêtre coiffé d'une mitre argentée et vêtu d'une soutane violette ; le chancelier avec sa soutane noire ; le Messie ; le grand-maître et les maîtres gouverneurs, dont les bâtons étaient argentés et dorés ; le geôlier en sabots, habillé de rouge et armé d'une hallebarde de bois ; les scribes et les Pharisiens.

Hérode portait un habit vert à la romaine, garni de pierreries ; sa couronne était de perles et de diamants ; il avait un manteau couleur de feu doublé de vert. L'habit de la reine, en forme de cimarre ou de veste à la royale, était vert sur un fond d'or et d'argent.

Les princes portaient des justaucorps de diverses couleurs ; les princesses étaient vêtues à la française : leurs habits étaient de couleur rose, satin incarnat, de feu, violette, avec passements d'or et d'argent, et les corps en broderies ; leurs parures resplendissaient de diamants. Les pages avaient des habits de soie à fleurs d'or et argent avec perles, diamants et paillettes. — Et cependant tout cet éclat n'est rien auprès de celui du théâtre suivant.





XI.

LA DÉCOLLATION.

Le théâtre de la *Décollation* avait pour écriteau ce verset de l'évangile :

« *Die natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio, et placuit Herodi.* »

Il était disposé de manière à représenter tout à la fois la campagne et l'intérieur du palais d'Hérode. La partie gauche, celle où devait avoir lieu la décollation, était décorée de feuillage ; on y avait élevé une prison et une maison que son écriteau indiquait être celle du *spiculateur* ou bourreau. La partie droite était tendue de riches

tapisseries entourées de guirlandes de lierre et de fleurs; c'était le palais, au milieu duquel était dressée une table chargée de parfums et de mets délicieux, symétriquement rangés; le centre de ce service était occupé par un superbe pâté de lièvre qui avait coûté cent sols, et dont les satellites étaient un énorme jambon et un plat de langues de bœufs; le dessert se composait de deux tartes, deux gâteaux, huit grands biscuits, un fromage et d'une assiette de pommes. Chaque convive avait sa bouteille de vin et son pain blanc; le couvert était tout entier d'argent.

Les personnes de la cour, au nombre de huit, se plaçaient autour de cette table sur de superbes pliants; le roi et la reine étaient placés sur un trône resplendissant d'or et de pierreries; le roi avait un manteau rouge cramoisi avec pourpoint haut et bas-de-chausses; la couronne et le bâton royal étaient dorés. La reine était aussi couronnée; elle portait une cimarre ornée de guirlandes de fleurs. Les princes avaient des habits complets de pourpoint haut et bas-de-chausses avec manteau. Les princesses étaient vêtues de cimarres, et leurs têtes étaient couronnées de fleurs. Les pages servants étaient vêtus à la manière des princes.

C'était sur cette partie du théâtre que l'on représentait la fête brillante au milieu de laquelle Hérode, selon l'Ecriture, ordonna le supplice de saint Jean, sur la demande de la danseuse Hérodiade. A la fin du festin, deux jeunes filles, légèrement vêtues et tenant des guirlandes de fleurs, exécutaient, avec deux jeunes garçons de stature assez médiocre et délié, des danses lascives que conduisait un bruyant orchestre de haut-bois et de

violons. On appelait ces danseurs baladins ou *saulterelles*, et la *saulterelle* qui représentait la méchante danseuse était suivie d'un diablotin bien noir, sans doute comme emblême de la perversité de son âme.

Pendant la fête, les personnages de la partie gauche du théâtre où était la prison qui renfermait Jean, deux disciples et quelques Maures ou Sarrasins habillés de bougran rouge, restaient étrangers à l'action; leur rôle ne commençait qu'au moment où Hérode ordonnait le supplice. Alors, le dialogue suivant s'engageait entre eux :

LE GRAND-MAISTRE DE LA MAISON, *à Hérode :*

I'obéy promptement suivant vostre désir.
(A part :)
Qu'à ce commandement mon âme est abbatue!
Dieux! que la volonté des roys est absolue!
Toutes fois, différer sur l'exécution,
C'est se rendre envers eux suspect de trahison.
(Se tournant vers le capitaine des gardes :)
O contrainte fâcheuse! où par ma diligence
Il faut favoriser une iniuste vengeance.
(Il lui parle bas à l'oreille, puis dit:)
Commandez tous vos gens, contentez son esprit,
Et ne manquez à rien de ce qu'il vous prescrit.

LE CAPITAINE DES GARDES.

Mais si i'achève enfin le dessing qu'elle traime,
Hérode en la croyant se comblera de blasme.
I'exécute à regret, dans ceste extrémité,
L'ordre que m'a prescrit par vous sa maiesté.

(Aux soldas :)

Soldas ! à moy, soldas ! advancez vers la porte,
Pendant que ie feray ce que mon ordre porte.

(Au geôlier :)

Geôlier, c'est le roy qui me fait t'advertir
De mettre entre mes mains les clefs et de sortir.

LE GEOLIER, *qui s'estoyt souvent approché près de la table pour escouter.*

Mettre à mort l'innocent ! retirez-vous, infâme.

(Il s'eschappe :)

Non, iamais lascheté n'entrera dans mon ame.

(On le retient ; il dit :)

Monsieur, quand son péché seroyt mesme infini,
Le tenant aux cachos il est assez puni.

(A sainct Iean, qu'on tient :)

Prophète, pleust à Dieu qu'il fût en ma puissance,
En ce malheureux iour, d'aider à l'innocence.

(Il parle aux soldas, se mettant à genoux et voulant deslier sainct Iean :)

Deschargez de ses fers le plus grand des humains,
Et, pour les recevoir, tenez, voylà mes mains.
Si mes soings le pouvoient à la fin secourir,
Ie seroys dans ce cas tousiours prest à mourir.
Celuy dont la vertu s'égualoit au courage
Va sentir d'un tyran l'iniustice et la rage.
Si le ciel secondoit mon dessing généreux...
Mais Hérode est le maistre, et suys trop malheureux.

SAINCT IEAN.

Ne tournez plus vers moy ne le cœur, ne les yeux,
Pour quelques cruautés que i'endure en ces lieux;
Mais adorez du ciel l'arrest irrévocable :
Pour estre rigoureux, il n'est pas moins aimable.

Que les mespris du roy me causent ce malheur,
Il verra mon esprit plus fort que ma douleur ;
Et, parmi ces rigueurs, tout ce qui me console,
C'est qu'au milieu des fers i'aye encor la parole,
Qui vous prouve du ciel les palmes méritées,
Pour le prix des vertus qui sont persécutées;
Que Hérode a bien ouy parmi ceux de sa cour
Mespriser sa colère, ainsi que son amour;
Qui vous asseure enfin que le souverain bien
Repose en la vertu ; que le vice n'est rien,
Et que les vicieux ont tousiours sur la teste
La fouldre espouvantable à tomber toute preste.

LE CAPITAINE DES GARDES.

(Pendant que quelques soldas tiennent sainct Iean, il commande à deux autres d'aller chercher le spiculateur.)

Allez à cet archer dire qu'on le demande.
Qu'il vienne ; obéissez, puisque ie le commande.

(Les deux soldas entrent dans la tente du spiculateur et l'en tirent malgré les difficultés qu'il fait.)

Arreste ! approche ici, pren garde à ton dessing;
Veux-tu que ie te mette un poignard dans le sein.

LE SPICULATEUR.

Ie ne puis me résouldre à cet acte tragique.
Et de quelque vertu que mon esprit se pique,
Quand bien mesme il seroyt en estat d'obéir,
Ie sens bien que mon cœur n'y sçauroyt consentir.

DEUXIÈME SOLDAT.

Despesche, encore un coup ; ceste rigueur nous fasche.

LE SPICULATEUR.

Quoy ! messieurs, croyez-vous que ie soys assez lasche?....

LE CAPITAINE DES GARDES.

Marche donc sans contrainte et advance tes pas.
Obéis, autrement il y va du trespas...

LE SPICULALEUR.

Grand sainct! c'est par ma main qu'Hérode vous opprime,
Qu'espanchant vostre sang i'augmenteray son crime.

(Après avoir donné le coup.)

Ie déteste mon sort pire que le trespas.
Mourant avec vous, ie ne m'en plaindroys pas.

(Aux soldas :)

Si vostre cruauté n'est pas bien assouvie,
Tigres, voylà mon cœur, arrachez-moy la vie.

LA FILLE D'HÉRODIAS.

Donnez-moy dans ce plat ce précieux butin ;
Comme il est don de roy, c'est l'honneur du festin.

Cette représentation de la *Décollation* devait faire une dangereuse impression sur les esprits craintifs, car on n'y oubliait rien de ce qui rend horrible ces sortes de spectacle. Non-seulement le mannequin qu'on substituait au véritable saint Jean, était en tout semblable à celui-ci, qui disparaissait par une trappe; mais on voyait encore jaillir du cou de la victime des flots de sang, qui inondaient le théâtre. Pour cette dégoûtante ressemblance, on remplissait la tête d'une couleur de brésil et de tournesol.

Le passage que nous venons de rapporter, est tout ce que nous avons pu retrouver du Mystère de la *Décollation*, qui avait près de cinquante personnages ; mais en

revanche, nous avons de curieux détails à donner sur diverses décorations du théâtre, qui était celui de tous que les Chaumontais se plaisaient à décorer le plus noblement. Aussi, était-il surmonté des armoiries de la ville et de celles du roi ; on l'appelait le *Grand-Théâtre*.

Dans une suite assez considérable de dessins, on avait trouvé matière à autant d'emblêmes, qui tous étaient expliqués par une inscription latine. Les sujets de ces dessins étaient tirés des astres, de la terre et des pierres précieuses, ainsi que l'indiquent les vers suivants qui étaient destinés au premier cartouche :

Hic quos syderibus cœlum, quos æquora gemmis,
Quosque sua tellus depromit ab ubere flores,
Isti Baptistæ triplici caput ordine cingunt.

Cette décoration faisait partie de l'apothéose de saint Jean, qui terminait le Mystère de la *Décollation*, et qu'on faisait admirer au milieu d'un superbe feu d'artifice.

Il ne nous reste que les emblêmes tirés des astres et des pierres précieuses ; voici les premiers :

1° Un agneau sur un autel, dormant sur un foudre.

ÉPIGRAPHE : *Victricibus inclytus armis.*

L'agneau a une étoile entre les oreilles, un peu au-dessus de la tête ; deux à la queue ; une sur la cuisse gauche ; une sur l'extrémité de chaque pied de derrière ; une sur le cou, un peu au-dessous de l'oreille droite.

2° Le signe du Cancer au milieu du ciel ; à droite une étoile, et à chaque extrémité de ses rayons une lettre ; le tout formant : *hic Ioannes ;* à gauche un soleil qui se couche, dont les rayons forment : *hic luminare minus.*

ÉPIGRAPHE : *Orto quo lumine cuncta sydera prona cadunt.*

3° Un lion que saint Jean flatte dans le zodiaque, au milieu du ciel.

ÉPIGRAPHE : *Leo Idumæus.*
Ducentis patitur dextram nutumque Ioannis.

4° La Vierge au milieu du ciel, dans un nuage, et au-dessous un soleil dans lequel est saint Jean.

ÉPIGRAPHE : *Tenuitque suos in virgine gressus.*

5° Un ciel et des nues desquels sort une main tenant le signe de la Balance ; dans un des plateaux est un berceau, et dans l'autre la tête de saint Jean.

ÉPIGRAPHE : *Tamque dato quàm accepto sanguine clarus.*

6° Un Hercule avec sa massue ; quelques étoiles sur sa massue et sur son corps, comme au firmament ; à ses pieds un serpent entortillé et parsemé d'étoiles.

ÉPIGRAPHE : *Victori calcat pede Ioannes ipse draconem.*

Les emblêmes tirés des pierres précieuses sont également au nombre de six ; ce sont :

1° L'émeraude. — Un Cupidon qui porte la tête de saint Jean dans un plat chargé d'émeraudes.

ÉPIGRAPHE : En haut : *Smaragdus frangitur in venere.*
En bas : *Nullius conscium sordis caput.*

2° Le saphir. — Un ange descend du ciel, apportant à saint Jean une couronne de saphirs.

ÉPIGRAPHE : En haut : *Veneris hìc saphirus hostis.*
En bas : *Intactum intacta decent.*

3° Le diamant. — Saint Jean à genoux est couronné de diamants ; d'un côté un soldat avec une épée, de l'autre une Vénus avec un feu à la main.

ÉPIGRAPHE : *Nec ferrum nec flamma domabit.*

4° Le corail. — Saint Jean tient de chaque main une pierre de corail ; des foudres tombent de part et d'autre.

ÉPIGRAPHE : En haut : *Corallum.*
En bas : *Terrores ac fulmina ridet.*

5° L'escarboucle. — Au milieu, saint Jean paraît rayonnant à la fenêtre d'une prison ; un petit ange lui donne une couronne d'escarboucles.

ÉPIGRAPHE : En haut : *Carbunculi inextinguibile lumen.*
En bas : *Mentiri vel fingere nescia lux est.*

6° La perle. — Un Dieu le Père, qui tient un petit saint Jean élevé en l'air, avec une chaîne de perles.

ÉPIGRAPHE : *Dignum opus ætherei solis.*



XII.

L'ENFER.

Après la mort du héros de leurs Mystères, les auteurs auraient pu regarder leur sujet comme épuisé ; mais ils ne se sont pas arrêtés à ce tragique dénouement, qui laissait le crime impuni, et ils ont voulu nous conduire aux enfers, au moment où l'âme d'Hérode y est précipitée, pour nous édifier par le douloureux spectacle des tourments que doit endurer cette âme coupable.

Le théâtre de l'*Enfer* était situé sur la place publique, devant la halle ; l'âme damnée n'était autre chose qu'une poupée lancée de la tour de l'horloge, et qu'une brillante pièce d'artifice précipitait dans les lieux infernaux, en suivant la direction que lui donnait un fil de fer.

9.

Ce théâtre était de toute part tendu de noir, et ce qu'on appelait la *Gorge-d'enfer* était une espèce de tête ou gueule monstrueuse, attachée à un pilori, et faite de toile noire, à flammes rouges. Une personne placée sous le théâtre l'ouvrait et la fermait à volonté, et il s'en échappait par intervalle des légions de diables armés de fusées et de torrents de feu. Les dents de fer de ce monstre claquaient horriblement; deux énormes plateaux de bois, peints en rouge, formaient ses yeux.

Proserpine et Lucifer, ou le grand diable, présidaient aux tourments des damnés, et souvent ils ordonnaient de montrer à Hérode la tête sanglante de saint Jean, et de lui répéter ces paroles de damnation : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui.*

Les diables étaient diversement costumés : les uns avaient des habits couverts de crin ; les diablotins avaient des chevelures, des barbes et des habits peints de diverses couleurs ; Proserpine était vêtue d'une longue robe noire, garnie de bandes de bougran rouge, et portait une chevelure de crin. Tous avaient d'horribles masques.

Ce singulier spectacle attirait surtout la foule des curieux; aussi abandonnait-on souvent la brillante fête d'Hérode pour venir prendre les premières places autour de l'*Enfer*.

Il arriva à cette occasion, en 1646, un évènement terrible, qui aurait dû avoir des suites plus funestes encore, si, comme le dit la chronique manuscrite à laquelle nous en empruntons le récit : « Dieu n'eût fait l'un des plus grands miracles qui puissent être compris de l'entendement de l'homme. »

Les convives d'Hérode étant, à ce qu'il paraît, restés à table plus long-temps qu'ils ne le devaient, le grand diable avait profité de ce retard pour placer sur son théâtre, moyennant une honnête rétribution, les plus curieux des pèlerins qui n'avaient pu trouver place aux fenêtres ni sur les toits ; mais le nombre de ces privilégiés du diable était si grand, qu'au moment où la procession arriva, les trétaux se rompirent à un bout. — Le cri d'alarme fut aussitôt jeté : il se fit un tumulte épouvantable ; toutes les mains étaient dressées vers le ciel. Ce qui contribua le plus à augmenter le mal, c'est que ceux qui étaient au-dessus du théâtre, sur le toit de la halle, pensant qu'à ce tumulte ce vieil édifice croulait sous eux, se précipitèrent sur les ruines de l'*Enfer*, où étaient ensevelis pêle-mêle les bois du théâtre, les diables, les curieux, les damnés et les instruments de torture, et entraînèrent avec eux une grande quantité de laves. Enfin il y eut chute de plus de cinq cents personnes et, chose incroyable, aucune ne mourut sur place ; mais il y eut une grande quantité de blessés, et principalement une femme de Vignory, qui mourut le lendemain ; un honnête bourgeois de Troyes, une femme d'Arc, un sergent de Langres et une cinquantaine d'autres. Il y eut aussi un grand nombre de riches parures et de vêtements perdus ; des Langrois profitèrent du tumulte pour s'emparer de deux têtes de diables, qu'ils envoyèrent ensuite à Paris, comme choses très curieuses.

Cet évènement ne contribua pas peu à refroidir le zèle des honnêtes gens, pour la Diablerie.



XIII.

NOTRE DAME DES NUES.

On ne pouvait jouer aucun Mystère sur ce théâtre, qui était suspendu à la fenêtre d'un grenier; il était tendu de draperies blanches disposées avec des cerceaux, de manière à représenter des nuages. On y voyait l'image de l'Assomption de la Vierge.



XIV.

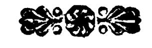
LES SIBYLLES.

Les sibylles étaient, chez les payens, des prophétesses qu'on croyaient inspirées, et qui prédisaient l'avenir. On sait que les chrétiens se sont emparés de leurs livres, et qu'après en avoir torturé le sens, ils ont dit y avoir trouvé des prédictions clairement formulées, en faveur du christianisme, et surtout sur la venue du Christ et de son précurseur.

Ces prédictions doivent avoir fourni le sujet de notre quatorzième représentation, sur laquelle nous n'avons trouvé que des renseignements bien vagues.

On y voyait les sibylles au nombre de huit, vêtues à la romaine; et parmi les emblêmes qui les distinguaient, on remarquait une corne d'abondance, deux serpents,

une croix peinte en rouge et deux *ne Christo*. L'empereur Auguste, à qui les sibylles avaient notamment annoncé le Messie, avait aussi un rôle dans cette représentation.



XV.

LES LIMBES.

Le dernier théâtre était destiné à la représentation des *Limbes*. On y voyait Adam et Eve, Adam tenant une pomme dans laquelle Eve avait mordu ; Noé avec une petite arche, et près de lui une colombe tenant en son bec un rameau d'olivier ; Abraham tenant une épée nue ; Isaac chargé de son petit fagot ; Moïse portant les tables de la loi ; Aaron tenant une verge ; David jouant de la harpe ; Jacob avec une échelle, et tous les autres pères, chacun ayant l'attribut qui convient à son personnage.

A l'arrivée de la procession, ils entonnaient le *Veni creator;* puis saint Jean sortait au milieu d'eux comme d'un tombeau, et les saluait en leur annonçant leur prochaine délivrance. Les pères alors se livraient tout entiers à leur joie ; et, tandis qu'ils chantaient des cantiques d'actions de grâce, l'Esprit saint descendait en eux. C'est pourquoi il se faisait quelques feux d'arti-
un grand bruit d'orgues.

Le théâtre des *Pères-aux-Limbes* avait pour écriteau
fice et le quatrain suivant :

Chaumont de vertus décorée
Présente à chacun pénitent
De paradis la clef dorée,
L'église Sainct-Iean visitant.

Et plus bas :

Quæcumque solveritis super terram erunt soluta et in cœlis.

Tout ce que vous deslierez sur la terre sera deslié dans le ciel.

FIN DE LA DIABLERIE.

APPENDICE.

BULLE

DU GRAND PARDON GÉNÉRAL.

SIXTUS, EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI, universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem. Altitudo providentiæ divinæ majestatis nullis inclusa limitibus, nullis terminis comprehensa, recti censura judicii, cælestia pariter et terrestria ordinat et disponit, ministros suos et cultores altis decorando honoribus; devotionem quoque ipsorum, Christi fideles quasi quibusdam alliciendo muneribus, ut eos efficiat cælestis patriæ possessores, invitare consuevit ad debiti famulatûs Deo et sanctis ejus honorem, de cujus dulcedine ægris medicina, languentibus solamen, reis culpæ remissio, et cunctis ipsius patrocinium implorantibus misericordiæ rivulus dignoscitur emanare.

Dudùm siquidem ecclesiam sancti Joannis-Baptistæ loci de Calvomonte lingonensis diocesis, tunc parochialem motu proprio in collegiatam ereximus ecclesiam, ac collegialibus, nomine titulo et honore nonnullisque aliis privilegiis, concessionibus et indultis insignivimus et decoravimus, proùt in diversis nostris indè confectis litteris pleniùs continetur.

Cupientes igitur ecclesiam ipsam in quâ venerabilis frater noster Joannes de Montemirabili, episcopus vassionensis,

referendarius noster, sacri baptismatis undâ renatus fuit, ejusque parentum corpora inhumata reperiuntur, peramplius honorare, ac specialibus cælestis gratiæ donis attollere, de omnipotentis Dei misericordiâ, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi; omnibus et singulis utriusque sexûs fidelibus verè pœnitentibus et confessis, qui ecclesiam ipsam in proximè futurâ beati Joannis-Baptistæ nativitatis festivitate, ac ex tunc in posterum in singulis beati Joannis-Baptistæ nativitatis hujusmodi diebus, quibus festivitatem ipsam Dominico die celebrari contigerit, et quoties festivitas ipsa eodem Dominico die occurrerit, à primis Vesperis usque ad secundas Vesperas ejusdem festivitatis inclusivè devotè visitaverint, *plenissimam omnium* et singulorum eorum criminum, excessuum, peccatorum, atque delictorum *remissionem* et *indulgentiam*, auctoritate apostolicâ, et ex certâ nostrâ scientiâ, tenore præsentium concedimus et elargimur. Ut autem fideles ante dicti ecclesiam prædictam tempore dicto confluentes et visitantes, conscientiæ pacem, et animarum salutem, ac easdem indulgentias, Deo propitio, consequantur, purgatis eorum cordibus, se ad illas acquirendas constituant promptiores; dilectis filiis decano et capitulo dictæ ecclesiæ presbyteros idoneos, seculares, vel quorumvis ordinum regulares, in ipsâ ecclesiâ et ejus circuitu, et aliis locis ubilibet, etiam quantùmcumque ab eâ remotis, qui ad ipsam ecclesiam advenientium fidelium eorumdem pro plenissimâ hujusmodi indulgentiâ consequendâ, etiam cum majori confitentium quiete, per tres dies ante tempus indulgentiarium hujusmodi, et in illo, ac post illud per tres alios dies confessionibus diligenter auditis, eos omnes et singulos ab universis et singulis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, necnon criminibus et delictis, ac peccatis per eosdem fideles pro tempore perpetratis, etiam in singulis casibus sedi apostolicæ generali-

ter vel specialiter reservatis, plenissimam absolutionem et remissionem semel duntaxat tempore prædicto, in formâ ecclesiæ consuetâ, impendere et pœnitentiam salutarem injungere; vota quoque, ultramarino, liminum beatorum Petri et Pauli, ac sancti Jacobi in Compostellâ apostolorum, necnon profitendæ religionis votis duntaxat exceptis, in alia pietatis opera commutare valeant; deputandi plenam et liberam eisdem auctoritate et tenore impartimur facultatem, præsentibus, perpetuis, futuris temporibus duraturis, nonobstantibus quibuscumque similium aut aliarum quarumcumque indulgentiarum specialibus vel generalibus suspensionibus et revocationibus per nos et prædecessores, ac forsan successores nostros de illis ex quâcumque causâ vel ratione, etiam pro quâcumque expeditione contrà Christi nominis inimicos, sub quâvis formâ verborum factis et faciendis, quas etiam si de illis earumque totis tenoribus specialis et expressa et non sub conditione mentio habenda foret, ad litteras et concessionem hujusmodi se minimè extendere decernimus per præsentes. Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno incarnationis Dominicæ *millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto*, *sexto idus februarii*, pontificatûs nostri anno quinto. Sic signatum suprà plicam. P. DE MONTE.

C'est d'après d'anciennes copies authentiques, conservées aux archives de la préfecture de la Haute-Marne, que nous en rapportons ici le texte.

La bulle originale avait été déposée, avec les autres titres du chapitre de Chaumont, dans ces mêmes archives; mais un arrêté du directoire du département, en date du 20 janvier 1792, en a ordonné la remise à M. Chillon, alors marguillier, et on ne sait en quelles mains elle se trouve maintenant.

LETTRES PATENTES

AUTORISANT LA PUBLICATION DE LA BULLE DU GRAND PARDON, DANS LE ROYAUME.

Loys, par la grace de Dieu roy de France, aux baillis de Chaumont, Sens, Troyes, prevootz desdits lieux et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieutenans, salut. De la partie de nos bien amez les doyen, trésorier, chantre et chanoynes de l'église monsieur saint Jehan-Baptiste de Chaumont, nous a esté humblement exposé que notre Saint-Père le pape Sixte quart a naguières érigé ladite église saint Jehan-Baptiste de Chaumont, qui souloit estre église pareichial en église collégialle, canonialle, c'est assavoir de doyen, trésorier, chantre, chanoynes, ausquels il a donné plusieurs grâces, priviléges, indulgences et pardons, et entre autres a donné à ladite église à perpétuité certaines indulgences et pardons de peine et de coulpe, en chacune feste de la nativité dudit saint Jehan-Baptiste, quant le cas escherra que ladite feste aviendra et sera célébrée à jour de dimenche, et dureront lesdits indulgences et pardons dès les premières vespres dudit jour et feste jusques aux secondes, ainsi que plus à plein est contenu et peut apparoir par les bulles sur ce données par notredit Saint-Père, et lesquels indulgences et pardons lesdits doyen, trésorier, chantre, chanoynes exposans, vouldroient bien faire publier et notiffier par les bonnes villes et lieux de notre royaume; mais ils doubtent qu'on ne les voulsist à ce empescher soubz couleur de noz ordonnances ou autrement, s'ils n'avoient sur ce noz congié et licence de ce faire; comme ils nous ont fait dire et remonstrer humblement, requérans iceulx. Pourquoy nous, les choses dessus dites considérées, inclinans favorablement à la supplication et requeste desdits doyen, chantre, trésorier

et chanoynes qui sur ce nous ont fait très instamment supplier et requérir, à iceulx avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce espécial, par ces présentes, congié et licence de notiffier et faire assavoir par toutes les bonnes villes, cités et autres lieux de notre royaume où ils verront estre expédient de faire, lesdits indulgences et pardons et de mectre et apposer es églises d'icellui notre royaume, en françoys ou latin, l'article desdites bulles de ce faisans mencion, pourveu que en ce faisant ils ne commectront aucuns abuz. Si vous mandons et commectons par ces présentes et à chacun de vous si comme à lui appartient, que de nos présens grâce, octroy, congié et licence vous faictes, souffrez et laissez lesdits exposans joyr et user pleinement et paisiblement, sans en ce leur faire, mectre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donné, ores ne pour le temps advenir, soubz couleur desdites ordonnances ou autrement, et de quelque manière que ce soit, aucun destourbier ou empeschement en aucune manière et au contraire lequel, se fait, mis ou donné leur y avoit esté ou estoit, le ostez ou faictes oster et lesdites choses mectre au délivré en premier estat et deu; car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait de notredite grâce espécial par cesdites présentes, nonobstant lesdites ordonnances et quelsconques autres faictes ou à faire, mandemens ou deffenses et lectres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraires. — Donné à Vaulx, en Daulphiné, le 24e jour d'avril, l'an de grâce 1476, et de notre règne le quinzième.

Par le roy :

L'évêque d'ÉVREUX, maistre JAQUES LOUET
et autres présens.

Signé GARREAU.

(Avec le grand sceau de cire jaune.)

ORDONNANCE

PAR MANIÈRE D'AVIS, POUR CONDUYRE LES FAIZ DU PARDON GÉNÉRAL, QUAND IL ESCHERRA.

Et premiers, en l'an que le Pardon Général doit escheoir, il est de nécessité d'avoir les placés de Langres, Toul, Châlons, Besançon et Troyes. Et en la dernière sepmaine de karesme, le jour de Pasques, les trois jours après, aussi aux Rogations, le jour de l'Ascension, Penthecoste, les trois jours après et le jour de la Feste-Dieu, faire à tous ces jours dessus dicts prescher et publier par les gens de religion lesdicts grâces, pardons, à tous les sermons ordinaires et ès villes, chacun en son quartier.

Item, est bien convenable que environ le dymenche que se dict *dominicâ in passione*, aucuns des chanoines de ladicte église aillent pardevers lesdicts religieux, c'est assavoir l'un au couvent de Lengres, l'autre au couvent de Champlitte, l'autre au couvent de Bar-sur-Aube, et l'autre au couvent de Chastel-Vilain, *et sic de aliis*. Et en chacun couvent soy tyrer pardevers les prieur et couvent, en leur monstrant le placet du dyocésain avec la coppie de la bulle, en leur requérrant de par les doyen et chappitre de Chaumont qu'ils ordonnent à leurs religieux que ès prouchains sermons qu'ils feront ès jours dessus dicts qu'ils ayent ledit Pardon en recommandacion, et qu'ils déclairent ladicte grâce selon la bulle et les articles d'icelle. Et affin que iceulx prieurs et couvens soyent plus enclins ad ce faire, il est bon que chacun desdicts chanoynes baille ausdicts religieux dix ou douze sols pour boyre iceulx religieux en général ; et avec ce leur dyre et promectre que lesdicts de chappitre seront tenus de les festier quant ils seront venus audict Pardon, et de les recognoistre plus amplement.

Item, incontinent après Pasques, il est de nécessité que l'on soit pourveu de quatre à cinq cens articles pour envoyer par tous lesdicts éveschiés, tant villes, cités, villaiges que passaiges, pour apposer lesdicts articles ès portes des villes et églises, et pour cryer à haulte voix et cry publicq ledict Pardon par l'autorité du mandement royal ou *vidimus* d'iceluy. Et si d'aventure l'on n'avait pas les placés des évesques, ce nonobstant on pourroit publier et cryer ledict Pardon et attaicher lesdicts articles èsdictes églises et portes, par la vertu dudict placet et mandement royal. Car y plaist au roy.

Item, pour faire lesdictes publications seroit bon et prouffitable que en chacun quartier y alast ung chanoyne de ladicte église avec un notaire royal, fourny de placet, mandement royal ou *vidimus*, et aussi largement d'articles.

Item, le jeudi avant ledict Pardon, il est expédient que le matin la capse et la croix soyent mis en la nef ou lieu accoustumé à les mettre, ensemble les paremens et escriteaulx d'entour ladicte capse. Et, matines chantées, faire une grande sonnerie à toutes les cloches et quarillon par l'espace d'une demye-heure.

Item, de sonner la messe pareillement par toutes les cloches et à grant solemnité, et faire la procession en chappes, et tous les chanoines ayant la verge blanche à la main, en signe de penanciers; et, la procession ainsi faicte, incontinent commancer la prédication par ung docteur en théologie; et, le sermon accomply, chanter la messe solemnement à orgues.

Item, la messe chantée, l'on commence de rechief à sonner une tampie. Au midi une autre sonnerie. A vespres pareillement comme à la messe, et icelles chanter solemnement à orgues. Après vespres une autre estampie, et à complie une autre pareillement.

Item, cedict jour l'on sonnera nonne à cinq heures, pour avoir escheve vespres au soleil couchant; et incontinant après vespres, devant *comite nos*, l'on commencera à chanter à haulte voix et orgues *Te Deum laudamus*, et viendront en procession devant la croix; et, *Te Deum* finy, on dira une antienne de saint Jehan-Baptiste.

Item, le lundi, mardi et mercredi, l'on fera en sonnerie, processions et autres services, tout ainsi qu'il a esté dict et fait ès trois jours, devant ledict Pardon.

Nota. Soit bien sçeu quels confesseurs on y mettera.

Nota. Item, qu'ils soyent bien instruys en chappitre pour leur remonstrer ce qu'ils doivent dire à leurs pénitens.

Nota. A tous les sermons qui seront faiz, soit dict au commancement, au mylieu et en la fin haultement au peuple, que chacun mette au tronc, ce qu'il doit mettre, par ses propres mains, sans le bailler à son confesseur ne à aultre pour y mettre.

Cette ordonnance a été rédigée après le Pardon de 1487, pour servir de règle de conduite dans les Pardons suivants. Elle est extraite des archives du département.

EXTRAIT DU CONCORDAT

DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE CHAUMONT, EN CE QUI CONCERNE LE PARDON.

Item. — En tant que touche les deniers, dons, aulmosnes et aultres bienffaiz venans et procédans du Pardon Général de peine et de coulpe, donné et octroyé à ladicte église par nostre Saint Père le pape, en faveur d'icelle église et de ladicte érection, qui est et sera tenu et célébré en icelle église

toutes et quantesfois que la feste de la nativité monsieur saint Iehan-Baptiste, chef et patron de ladicte église, sera et escherra au iour de dimenche, commençant iceluy Pardon la veille de la feste, depuis le commencement des premières vespres aux secondes inclusivement : est accordé que tous iceux deniers, dons, bienffaiz, tant de la capse et troncq principal dudict Pardon, que des stations enseigne dudict Pardon, et aultres prouffiz quelzconques, seront prins et partiz par moitié et égale porcion entre lesdicts doyen et chapitre pour ladicte moitié, et ladicte fabrice, pour le soustenement et entretenement pour l'autre moitié. Et par ce lesdictes parties sont et demeurent dès maintenant et pour tousiours tenuz de faire et fournir tous fraiz, par moitié, qu'il conviendra et sera nécessaire à faire pour cause dudict Pardon.

Ce concordat, fait entre les bourgeois, manants et habitants de Chaumont, et les doyen et chanoines de l'église de cette ville, le 14 mars 1492, a été homologué en la cour du parlement, le 2 août de la même année.

ANNÉES AUXQUELLES ON A CÉLÉBRÉ LE GRAND PARDON.

15e *Siècle.* — 1476,—81,—87 (cette année on a dépensé 80 livres 3 sols 7 deniers),—92,—98.

16e *Siècle.* — 1509,—15,—20,—26,—37,—43,—48,—54 (on a dépensé 134 livres 17 sols 11 deniers),—65,—71,—76,—82,—84,—90.

17e *Siècle.* — 1601,—7,—12 (on a dépensé 650 livres 18 sols 8 deniers),—18,—29,—35,—40,—46,—57,—63 (on a dépensé 1851 livres 17 sous 6 deniers),—68,—74,—85,—91,—96.

18e *Siècle*. — 1703,—8 (on a dépensé 354 livres 2 sols 4 deniers),—14,—25,—31,—36,—42,—53,—59,—64 (on a dépensé 415 livres 15 sols),—70,—81,—87,—92,—98.

19e *Siècle*. — 1804,—10,—21,—27,—32,—38.

Nous avons cru devoir ajouter à ce tableau, à des intervalles d'un demi-siècle environ, le chiffre de la dépense occasionnée par les fêtes du Pardon. Les variations de ce chiffre fixent les époques auxquelles cette solennité a atteint ses divers périodes de magnificence ou de décadence.

ORDONNANCE

DE L'ÉVÊQUE DE DIJON, POUR LA PUBLICATION DU PARDON, EN 1810.

HENRI REYMOND, par la Providence divine, la nomination de l'Empereur des Français et l'institution canonique du Saint Siége, évêque de Dijon et de Langres, baron de l'Empire;

Vu les différentes requêtes qui nous ont été présentées, soit par notre vénérable coopérateur, curé de Chaumont, soit par le maire et le conseil municipal de cette ville, relativement aux indulgences plénières accordées par une ancienne bulle, qui a été mise sous nos yeux;

CONSIDÉRANT : 1° Que cette bulle renfermant des dispositions contraires aux vrais principes hiérarchiques qui servent de fondement à la doctrine du clergé de France, nous ne devons ni ne pouvons permettre qu'elle soit imprimée, publiée et mise à exécution dans sa forme et teneur;

2° Que la rareté des prêtres ne permet pas de proportionner le nombre des confesseurs à celui des fidèles, qui vou-

draient gagner l'indulgence accordée par ladite bulle, surtout si on appelait des extra-diocésains, habitans *de quelques lieux et à quelque distance que ce puisse être ;*

3° Que la concession des indulgences plénières étant la plus grande faveur que l'église puisse accorder aux fidèles, il est juste que les actes satisfactoires soient du moins en quelque proportion avec elle ;

4° Enfin, que la fête du Très Saint Sacrement devant être solennisée, cette année, le dimanche 24 Juin, celle de saint Jean-Baptiste ne peut être célébrée que dans le cours de l'octave, et que d'ailleurs les pasteurs appelés à cette fête ne peuvent abandonner leur paroisse, le dimanche ;

Nous avons déclaré et déclarons ce qui suit :

Art. 1er. — Il ne pourra y avoir d'imprimé et de publié que notre présente ordonnance et les prières dont il est parlé ci-après.

Art. 2. — Les indulgences portées par la susdite bulle ne pourront être gagnées que par les fidèles de notre diocèse, qui ayant un sincère repentir de leurs péchés et s'en étant accusés au tribunal de la Pénitence, feront, dans l'église paroissiale de Chaumont, les prières indiquées à la suite de l'ordonnance de Mgr César-Guillaume de la Luzerne, l'un de nos prédécesseurs, en date du 16 mai 1781, en remplaçant, dans la 6e oraison, les mots : *Cæsare Guillelmo* (César-Guillaume), par ceux-ci : *Henrico* (Henri) ; et dans la 7e, les mots : *Rex noster Ludovicus* (Louis notre Roi), par ceux-ci : *Imperator noster Napoleo* (Napoléon notre Empereur).

Art. 3. — Les habitans de la ville de Chaumont feront ces prières huit jours consécutifs ; ceux du canton de Chaumont, pendant six jours, et tous les autres pendant trois jours seulement, la peine du voyage devant être considérée comme faisant partie de la pénitence.

Art. 4. — Le curé de Chaumont nous enverra incessamment le tableau nominatif des prêtres qu'il jugera propres,

soit à la prédication, soit à l'administration du sacrement de Pénitence, ayant soin d'en proportionner le nombre à celui des fidèles dont il présumera le concours, et de les choisir parmi ceux de nos coopérateurs dont la présence dans leur paroisse est le moins nécessaire, à l'effet de leur être accordé par nous la faculté, soit de prêcher, soit d'absoudre de tous les cas réservés par les *réglemens généraux* de notre diocèse.

Art. 5. — Ceux des fidèles qui n'auront pas rempli, cette année, leur devoir pascal, devoir dont ils ne peuvent être dispensés, pourront recevoir le sacrement de Pénitence dans l'église de Chaumont; mais ils seront obligés de recevoir celui de l'Eucharistie dans leur propre église paroissiale.

Art. 6. — Nous défendons très expressément aux prêtres dont nous aurons approuvé le choix, d'entendre les confessions des personnes du sexe ailleurs qu'à l'église, dans un confessionnal grillé; celle des hommes pourra l'être, soit dans la sacristie, soit dans tout autre local fermé.

Art. 7. — La fête de saint Jean-Baptiste sera solennellement célébrée le jeudi 28 du présent. Le saint Sacrement pourra être exposé pendant la grand'messe et les vêpres, et porté ce jour-là en procession.

Art. 8. — Deux exemplaires imprimés de notre présente ordonnance nous seront fournis, pour être déposés aux archives de notre secrétariat.

Donné à Dijon, ce 11 Juin 1840.

† H. REYMOND, évêque.

Par ordonnance : PEYRARD, secrétaire.

Cette ordonnance est la seule qui ait modifié la bulle de Sixte IV; celles qui lui sont postérieures sont calquées sur les anciens visas des évêques de Langres, conformes en tout point aux articles de la bulle.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE SOMMAIRE.

—

Pages.

Préface 1

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE.

I. — Précis historique sur l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont. — Son érection en collégiale. — Jean de Montmirel. — Privilèges qu'il fait accorder à cette église. — Bulle du Pardon. — Contestations entre le chapitre et l'évêque de Langres, relativement à ces privilèges. — Contestations avec les habitants. — Fin de ces contestations 5

II. — Origine des fêtes du Pardon. — L'esprit du siècle, porté pour les représentations à personnages, préside à ces fêtes. — Simplicité des premières. — Extension qu'elles prennent successivement. — On y joue des Mystères. — D'abord sur neuf théâtres. — Puis sur quinze. — Bizarre manière de publier le Pardon à Chaumont. — Courses des diables. — Courses des Sarrazins.. 13

III. — Abus qui entraînèrent la décadence des fêtes du Pardon. — Cause pour laquelle le chapitre

